

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 1^{er} avril 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 26 mars 2019, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 07 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est interrompue de 17 h 11 à 17 h 49, de 20 h 17 à 20 h 53 et est levée à 23 h 39.

PRESENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Sémeril, Mme Briéro, M. Berroche, Mme Rault, MM. Bourcier, Hervé, Mmes Briand (à partir de 17 h 50), Bougeard, M. Careil, Mme Marchandise-Franquet, M. Chardonnet, Mme Krüger, M. Goater, Mme Noisette, MM. Lahais, Le Moal (à partir de 17 h 50), adjoints ; MM. Léziart, Le Gargasson, Ech-Chekhchakhi (à partir de 17 h 44), Guillotin, Puil, Mme Eglizeaud (à partir de 17 h 14), M. Maho-Duhamel, Mmes Marie, Robert (jusqu'à 23 h 09), M. Besnard, Mmes Pellerin (à partir de 18 h 32), Phalippou, M. Morel (à partir de 18 h 03), Mme Letourneux, MM. Hamon, Jégou, Mmes Faucheux, Andro, Rougier, Sohier, MM. Nadesan, Theurier, Pommier, Tual, Bongart, Caron (de 17 h 35 à 20 h 17), Mme Rolandin (à partir de 20 h 08), MM. Le Brun (jusqu'à 21 h 23), Cressard, Mme de Villartay (à partir de 20 h 53), M. Plouvier, Mmes Dhalluin, Bouvet, M. Guiguen, Mmes David (à partir de 17 h 22), de Bergevin (jusqu'à 19 h 05)

ABSENTS avec procuration de vote : Mme Debroise représentée par Mme Bougeard, Mme Briand représentée par M. Besnard (jusqu'à 17 h 50 - rapport 74), M. Le Bougeant représenté par M. Pommier, Mme Rousset représentée par M. Bourcier, Mme Condolf-Férec représentée par M. Morel (à partir de 18 h 03 – rapport 74), Mme Daunis représentée par M. Puil, Mme Salaün représentée par Mme Briéro, M. Pelle représenté par Mme David (à partir de 17 h 22 – rapport 74), M. Caron représenté par Mme Bouvet (jusqu'à 17 h 35 et à partir de 20 h 53 – rapports 74 et 80 à 168), Mme Rolandin représentée par M. Guiguen (jusqu'à 20 h 08 – rapports 74 à 130), M. Le Brun représenté par M. Guiguen (à partir de 21 h 23 – rapports 91 à 168), Mme de Villartay représentée par M. Plouvier (jusqu'à 20 h 17 – rapports 74 à 157), Mme de Bergevin représentée par Mme Dhalluin (à partir de 19 h 05 – rapports 124 à 168), M. Zougagh représenté par M. Cressard.

ABSENTS sans procuration de vote : MM. Le Moal (jusqu'à 17 h 50 – rapport 74), Ech-Chekhchakhi (jusqu'à 17 h 44 – rapport 74), Mme Eglizeaud (jusqu'à 17 h 14 – rapport 74), Mme Robert (à partir de 23 h 09 – rapports 154 à 168), Mme Pellerin (jusqu'à 18 h 32 – rapport 74), M. Morel (jusqu'à 18 h 03 – rapport 74), Mme Condolf-Férec (jusqu'à 18 h 03 – rapport 74), M. Pelle (jusqu'à 17 h 22 – rapport 74), Mme David (jusqu'à 17 h 22 – rapport 74).

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 74, 121, 124, 123, 149, 145, 129, 130, 157, 80, 75 à 79, 81 à 120, 122, 125 à 128, 131 à 144, 146 à 148, 150 à 156, 158 à 168)

M. Lahais est nommé secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 4 février 2019 est adopté.

Le conseil municipal :

74	Compte rendu sommaire du 4 février 2019 – Adoption – Ordre du jour et déroulement de la séance du 1^{er} avril 2019 - Hommages à Mme Janine Palm et MM. Claude Champaud et Jean Orioux, anciens conseillers municipaux	Unanimité
	- Adopte le Compte rendu sommaire du 4 février 2019	
121	Aménagement et services urbains, environnement – Mobilités - Plan de Déplacements Urbains 2019-2030 – Révision – Avis sur le projet arrêté	Unanimité moins 15 abstentions (Groupes Parti de Gauche et Alternance 2020)
	- Émet un avis favorable sur le projet de PDU 2019-2030 de Rennes Métropole en tenant compte des 3 recommandations suivantes :	
	<ol style="list-style-type: none">1) Demande de mieux identifier l'objectif équilibré de développement de ville apaisée, permettant à la fois l'apaisement pour ses habitants et usagers, et l'accessibilité au plus grand nombre (mise en service de la 2^{ème} ligne de métro, aménagement de voies réservées et d'axes prioritaires bus, création du Réseau Express vélo, apaisement des vitesses des voitures sur les voies urbaines; etc...)2) Volet "marche" du projet : la Ville recommande l'intégration d'un plan d'action plus ambitieux pour la marche à pied dans Rennes, en lien avec le développement important de ce mode constaté dans la dernière enquête ménages déplacements3) Besoin de détailler le plan d'actions du PDU en matière de logistique urbaine sur Rennes en faisant référence à la charte locale d'engagement avec les acteurs locaux, la mise à disposition d'espaces fonciers permettant le déploiement d'une logistique urbaine plus durable, les expérimentations d'espaces logistiques nouveaux, etc...	
124	Aménagement et services urbains, environnement - Conception et réalisation de passerelles sur différents sites – Validation de l'Avant-Projet et de l'enveloppe financière	Unanimité moins 13 abstentions (Groupe Alternance 2020)
	<ol style="list-style-type: none">1 - Approuve l'avant-projet et l'enveloppe financière de l'opération relative à la réalisation de 4 passerelles :<ul style="list-style-type: none">. la passerelle entre le parc St-Cyr et le site de l'Octroi. la passerelle Plaisance sud traversera le canal d'Ille-et-Rance, entre la ZAC Plaisance et les Prairies St-Martin. la passerelle Plaisance nord, située à environ 300 m de la précédente, traversera le canal et amorcera la connexion vers la ZAC Armorique. la passerelle Armorique permettra une liaison entre les Prairies St-Martin et la ZAC Armorique<p>* L'opération est estimée à 2 146 800 € TTC dont 324 000 € pour les études, 508 000 € pour la réalisation de la passerelle Octroi-St Cyr, 364 800 € pour la passerelle Plaisance sud, 320 400 € pour la passerelle Plaisance nord, 436 000 € pour la passerelle Armorique et 192 000 € au titre des aléas</p>2 - Autorise Madame la Maire à signer l'engagement de l'ensemble des procédures administratives relatives à cette opération.	

123	Aménagement et services urbains, environnement - Agriculture urbaine - Lancement de l'appel à manifestations d'intérêts pour la mise à disposition de parcelles agricoles à la Prévalaye et de l'appel à projets pour l'exploitation de l'ancienne ferme de la "Basse-Cour"	Unanimité
	1 - Approuve la proposition de l'appel à manifestations d'intérêts pour la mise à disposition de parcelles agricoles à la Prévalaye auprès de personnes ou d'associations ayant un projet agricole en lien avec l'intérêt général et de l'appel à projets pour l'exploitation de l'ancienne ferme de la "Basse-Cour" 2 - Autorise Madame la Maire à signer les conventions et avenants à venir, ne modifiant pas l'économie générale du projet, se rapportant au programme d'actions d'agriculture urbaine à la Prévalaye	
149	Action économique – Provision pour associations diverses – Première affectation de crédits 2019	Unanimité, 1 conseiller ne prenant pas part au vote (M. Hervé)
	Approuve l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Ar Vuez et d'une subvention de 28 600 € à l'ALEC	
145	Aménagement et services urbains, environnement - Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat - Occupation du domaine public – Photovoltaïque sur le Blizz - Fixation de redevance d'occupation annuelle	Unanimité, 1 conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Rousset)
	Approuve le montant d'une redevance fixe annuelle de 0,50 €/m ² par an à compter de la date de mise en service de l'installation	
129	Aménagements et services urbains, environnement - Vie des quartiers Association Vert le jardin - Convention de partenariat	Unanimité
	1 - Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association Vert le jardin, qui a pour mission la promotion des jardins partagés, pour une durée de 3 ans 2 - Autorise Madame la Maire à signer la convention ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale de la convention	
130	Aménagement et services urbains, environnement – Vie des quartiers Association Bretagne Vivante - Convention pluriannuelle de partenariat – Subvention	Unanimité
	1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'association Bretagne vivante, partenaire local impliqué dans la préservation de la biodiversité, pour une durée de 3 ans 2 - Autorise Madame la Maire à signer la convention ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale de la convention 3 - Approuve le versement d'une subvention de 5 000 € sur l'année 2019, sous réserve du vote de la prochaine décision modificative	

157	<p>Administration générale – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) du bassin Loire Bretagne – Avis</p> <p>1 - Concernant le SDAGE 2022-2027 : approuver pleinement les questions importantes telles que proposées, en saluant le travail de formalisation des enjeux réalisé par l'Agence de l'Eau et l'État à l'occasion du processus de révision du Sdage, avec prise en compte des précisions demandées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">. nécessité de renforcer la cohérence entre les différents schémas et outils traitant de la question des inondations. nécessité de connaître le fonctionnement des milieux et les services qu'ils rendent afin de les préserver ou restaurer (régulation des débits, auto-épuration, support de biodiversité, usages de l'eau, etc...) <p>2 - Concernant le PGRI 2022-2027 : approuver pleinement les questions importantes telles que proposées, avec prise en compte des compléments énoncés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">. harmonisation du vocabulaire exploité dans l'ensemble des textes réglementaires et les valeurs chiffrées (événements de référence, hauteurs et vitesses en lien avec les définitions d'aléa, les zones associées à l'arrière d'ouvrages de prévention des inondations). identification à part entière du statut des zones urbanisées déjà protégées. valorisation des pistes d'actions proposées sous l'axe de ralentissement des écoulements	59 voix pour et 2 voix contre (Groupe Parti de Gauche)
80	<p>Enseignement, formation – Réhabilitation du groupe scolaire Torigné – Approbation du Programme</p> <p>Approuve le programme de travaux de restructuration du Groupe Scolaire de Torigné</p> <p>Restructuration des espaces de maternelle et d'élémentaire, répondant à un objectif d'école de 20 classes (hors dédoublement de classes), comportant une redistribution des surfaces réparties entre les deux entités en fonction des besoins fonctionnels, qui se décline globalement en deux phases distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none">- un agrandissement et une restructuration-embellissement de l'école maternelle qui gagne 320 m² - démarrage des travaux en octobre 2019 et une livraison finale à la rentrée 2021- une restructuration-embellissement de l'école élémentaire – démarrage des travaux mi-2020 pour une livraison finale à la rentrée 2021 <p>Le gymnase attendant au groupe scolaire fera également l'objet d'une opération de réhabilitation</p> <p>Le montant total de cette opération a été estimé à 4,8 M€ TTC hors gymnase</p>	Unanimité
75	<p>Enseignement, formation – Écoles maternelles ou élémentaires publiques – Préparation de la rentrée scolaire 2019 - Retraits et affectations d'emplois – Avis du Conseil Municipal</p> <p>1 - Émet un avis favorable à l'ensemble des mesures d'affectations et d'ouvertures de classes proposées par M. l'Inspecteur d'Académie et des mesures de renforcement de l'accompagnement des élèves les plus en difficulté ou les plus éloignés de l'école</p>	Unanimité

- 2 - Demeure attentif aux évolutions des effectifs dans les groupes scolaires Colombier, Louise Michel et Marcel Pagnol
- 3 - Accorde une attention particulière aux dédoublements des classes de CP et CE1 en REP et REP+
- 4 - Accorde une vigilance particulière à la scolarisation des enfants entre deux et trois ans, notamment en Réseau d'éducation prioritaire

76 Enseignement, formation - Écoles maternelles et élémentaires publiques – Subventions - Achat de fournitures scolaires - Provisions - Première affectation de crédits 2019

Unanimité

Approuve le montant de l'allocation correspondant à 10 % des dotations pédagogiques allouées, pour l'année civile 2019, aux écoles maternelles et élémentaires publiques qui rempliront les conditions requises pour en bénéficier

Budget 2019 - Écoles maternelles - Demandes de versement d'une partie de la dotation pour fournitures scolaires

Écoles maternelles	Montants
Andrée Chédid	596 €
Camille Claudel	317 €
Carle Bahon	411 €
Champion de Cicé	731 €
Chateaugiron/Landry	532 €
Clémenceau	717 €
Clôteaux	457 €
Colombier	376 €
Duchesse Anne	403 €
Faux-Pont	578 €
Gantelles	1 081 €
Guillevic	449 €
Guyenne	629 €
Henri Wallon	405 €
Ille	840 €
Jacques Prévert	929 €
Jacques Prévert (Pass)	452 €
Jean Moulin	581 €
Jean Rostand	641 €
Jean Zay	489 €
Joseph Lotte	438 €
Jules Ferry	395 €
Jules Isaac	497 €
Léon Grimault	403 €
Louise Michel	360 €

Marc Sangnier	450 €
Marcel Pagnol	610 €
M. Pape-Carpentier	421 €
Mauconseil	98 €
Moulin du Comte	575 €
Nelson Mandela	410 €
Oscar Leroux	520 €
Pablo Picasso	434 €
Pascal Lafaye	801 €
Poterie	504 €
Quineleu	536 €
Robert Doisneau	316 €
Saint-Malo	403 €
Sonia Delaunay	800 €
Torigné	889 €
Trégain	788 €
Trégain (cl. étape)	488 €
Villeneuve	407 €
Volga	625 €
TOTAL	23 782 €

Budget 2019 - Écoles élémentaires - Demandes de versement d'une partie de la dotation pour fournitures scolaires

Écoles Élémentaires	Montants
Albert de Mun	838 €
Andrée Chedid	834 €
Camille Claudel	474 €
Carle Bahon	692 €
Champion de Cicé	1 194 €
Chateaugiron/Landry	818 €
Clémenceau	869 €
Clôteaux	500 €
Colombier	542 €
Contour St-Aubin	860 €
Duchesse Anne	743 €
Gantelles	1 311 €
Guillevic	2 409 €
Guyenne	663 €
Ille	1 179 €
Jacques Prévert	1 298 €
Jean Moulin	956 €
Jean Rostand	688 €
Jean Zay	875 €
Joseph Lotte	807 €
Jules Ferry	624 €
Jules Isaac	759 €

Léon Grimault	785 €
Liberté	872 €
Louise Michel	572 €
M. Pape-Carpentier	662 €
Marcel Pagnol	934 €
Mauconseil	185 €
Moulin du Comte	669 €
Nelson Mandela	545 €
Oscar Leroux	857 €
Pablo Picasso	575 €
Pascal Lafaye	1 205 €
Paul Langevin	542 €
Poterie	782 €
Robert Desnos	547 €
Robert Doisneau	455 €
Sonia Delaunay	879 €
Torigné	1 317 €
Trégain	1 140 €
Villeneuve	718 €
Volga	730 €
TOTAL	34 904 €

77 Enseignement, formation - Activités éducatives périscolaires - Année scolaire 2018-2019 - Ateliers périscolaires - Subventions aux associations - Versement d'un acompte - Première affectation de crédits 2019

**Unanimité,
2 conseillères ne
prenant pas part au
vote (Mmes Bougeard
et Marie)**

Approuve le versement des acomptes sur subventions aux associations désignées pour un montant total de 104 916 €, conformément au tableau ci-dessous :

Nom associations	Complément d'acompte
3 Hit Combo	168,00 €
ADEPEDA 35	168,00 €
ADORER-C'Lab	168,00 €
Africa Djalé	168,00 €
Ailleurs connaître	504,00 €
Akodi Aleyaya	672,00 €
Angoleiros do mar Rennes	168,00 €
Antipode MJC Rennes	5 628,00 €
Art Recherche Technique - Atelier du Thabor	168,00 €
ASPTT Basket	840,00 €
Ass. 3 regards - Léo Lagrange - Ferme de la Harpe	1 176,00 €
Association Bourg l'Evêque	210,00 €
Association des étudiants du CFMI	672,00 €
Association les 3 maisons	168,00 €
Association Ô	336,00 €

Association Rencontre et Culture Maison de quartier de Villejean	1 848,00 €
Association SEVE	1 344,00 €
Atelier Déclic	798,00 €
AYCI	336,00 €
Binsamu	168,00 €
Brain Up	168,00 €
Bran Systema	504,00 €
Centre socio-culturel des Longs Prés	4 032,00 €
Cercle Celtique de Rennes	1 512,00 €
Cercle Paul Bert	26 040,00 €
Clair Obscur	672,00 €
Comité Départemental Echecs	1 008,00 €
Compagnie Corps Ivoire	1 848,00 €
Demozamau	336,00 €
Duo danse	168,00 €
En piste	1 344,00 €
Encres de Chine	210,00 €
Engrenages	336,00 €
Eréké Kouliballets	168,00 €
Gym-Mômes	4 536,00 €
Haute Bretagne Echecs	1 176,00 €
Imag'Essais	504,00 €
IN SITU	168,00 €
Institut Confucius	1 512,00 €
Jeanne d'Arc	1 344,00 €
La Plomberie du Canal	840,00 €
Ladainha	168,00 €
L'atelier Sonore	336,00 €
L'Atelier Théâtre 35	840,00 €
Le Jardin des Mille Pas	1 932,00 €
Le Souffle et la Flamme	168,00 €
Le Triangle	2 856,00 €
L'Elaboratoire	336,00 €
Les Francas d'Ille et Vilaine	10 206,00 €
Les Petits Débrouillards	1 008,00 €
Les Sans Chef	336,00 €
L'Œil d'Oodacq	1 008,00 €
Maison de Quartier Bellangerais	168,00 €
Maison de Quartier Francisco Ferrer	168,00 €
Maison de Quartier La Touche	2 184,00 €
Maison de Quartier Nord St Martin - Maison bleue	1 092,00 €
Maison de Quartier Ste Thérèse	168,00 €
Maison de Suède	1 008,00 €
Maison du Ronceray	336,00 €
Matières créatives	1 008,00 €

MJC Bréquigny	1 176,00 €
MJC Le Grand Cordel	1 344,00 €
Passion judo 35	336,00 €
PEPEANIM	168,00 €
PHAKT Centre culturel Colombier	672,00 €
POOL D'ART	840,00 €
POZ	168,00 €
Proj'Art	840,00 €
Rennes Escrime	168,00 €
Rennes Pôle Association	336,00 €
REN'YOGA ZEN	840,00 €
Roller - Breizh - Animations	2 688,00 €
Sporting Club Le Rheu - section Rugby	504,00 €
Stade Rennais Athlétisme	1 176,00 €
Stade Rennais Rugby	336,00 €
Terre des Arts	336,00 €
Tour d'Auvergne	672,00 €
UFOLEP	1 176,00 €
Union Rennes Basket	840,00 €
Vilanvi	840,00 €
Total général	104 916,00 €

78 Enseignement, formation – Activités éducatives périscolaires - Fonds Projets éducatifs de territoire / Commissions Éducation Enfance Jeunesse – Provision projets actions éducatives territoires – Première affectation de crédits 2019

Approuve une première affectation de crédits au titre de l'année 2019 pour un montant total de 5 868 € et le versement aux associations désignées ci-dessous :

- . 1 318 € à l'Association Maison des Squares Solidarité Interculturelle
Citoyenneté pour l'action : Formation sur l'interculturalité et le transculturel
- . 1 150 € à l'Association Partout Artiste pour l'action : Les robots du grenier
- . 600 € à l'Association Cercle celtique de Rennes pour l'action : Bal des mondes
- . 2 800 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux (Centre social de Villejean) pour l'action : La famille en mouvement

79 Enseignement, formation – Pôle Éducatif Simone Veil – ZAC Courrouze - Construction d'un groupe scolaire et d'une crèche – Avant-Projet Définitif - Approbation

Approuve l'Avant-Projet Définitif relatif à la construction d'un nouveau Pôle éducatif, ZAC Courrouze

Cet équipement d'une surface d'environ 5 900 m² de planchers sera implanté sur le secteur Grand Prairie, au Nord de la ZAC Courrouze

Il vise à regrouper sur un même site un groupe scolaire permettant l'accueil de 460 élèves en 16 classes (9 classes élémentaires et 7 classes maternelles) et un établissement d'accueil de la petite enfance d'une capacité d'environ 60 enfants

**Unanimité,
4 conseillers ne
prenant pas part au
vote (Mme Rousset,
MM. Bourcier, Careil et
Maho-Duhamel)**

Unanimité

Il comprendra aussi un pôle restauration unique (préparation des repas sur place pour la crèche et liaison froide pour les écoles), un espace parents et un bureau du médecin communs, un partage des salles de motricité, une proximité et des communications facilitées entre crèche et groupe scolaire, la mutualisation des lieux dédiés au personnel (buanderie, lingerie, vestiaires, salle de repas)
Les espaces extérieurs comportent les cours maternelle (RDC) et élémentaire (1er étage) et leur préau respectif, le jardin potager en terrasse (1er étage), le jardin de la crèche (RDC) et les locaux de rangements associés
Coût prévisionnel: 14 640 000 € TTC auquel s'ajoutent 2 280 000 € d'honoraires d'études, 105 000 € de travaux concessionnaires, 595 000 € d'équipement et de matériel, le 1 % artistique pour 122 000 €, 1 338 000 € TTC de provision pour la marge de tolérance du maître d'œuvre et les aléas de travaux, soit un coût d'opération de 19 080 000 € TTC (valeur novembre 2017)
Des demandes de subventions pourront être engagées par Mme la Maire, auprès de tout financeur potentiel (cf. délibération n° 0269 du 26 juin 2017)
Livraison de l'équipement prévue à la rentrée de septembre 2021.

81 Culture - Spectacle Vivant - Salle Guy Ropartz - Provision salle Guy Ropartz - Deuxième affectation de crédits 2019 Unanimité

Approuve une deuxième affectation de crédits pour un montant total de 79 000 €, réparti comme suit :

- . 2 500 € à l'association La Paperie pour une résidence de création pour le projet "Follow Me" de Maud Jégard du 29 avril au 5 mai 2019 au studio
- . 1 500 € à l'association Engrenage [s] pour une résidence de création pour le projet "Unexpected Dance" de Marie Houdin du 13 au 19 mai 2019 au studio
- . 4 000 € à l'association Naïade pour une résidence de création pour le projet "KBA#7" du 13 au 15 mai 2019 au plateau
- . 2 500 € à l'association 13/10ème en Ut pour une résidence de création pour le projet "Sauvage" du 27 mai au 1^{er} juin 2019 au studio
- . 3 000 € à l'association Hiatus pour une résidence de création pour le projet "Vous n'êtes pas là par hasard" du 27 mai au 1^{er} juin 2019 au plateau
- . 2 500 € à l'association CPPC (Centre de Production Paroles Contemporaines) pour une résidence de création pour le projet en production déléguée "Parpaing" de Nicolas Petisoff du 17 au 23 juin 2019 au studio
- . 2 500 € à l'association Lumière d'août pour une résidence de création pour le projet "Shifumi plage" du 17 au 23 juin 2019 au plateau
- . 2 000 € à l'association La Flambée pour une résidence de création pour le projet "Robin des bois" du 1^{er} au 7 juillet 2019 au studio
- . 3 000 € à l'association Mirelaridaine pour une résidence de création pour le projet "Au Poucet's" du 1^{er} au 7 juillet 2019 au plateau
- . 3 000 € à l'association Cas Particuliers pour une résidence de création pour le projet "La Silencieuse en voyage" du 8 au 14 juillet 2019 au plateau
- . 3 500 € à l'association W (Compagnie de Cirque) pour une résidence hors les murs du 26 août au 4 septembre 2019 en partenariat avec le Triangle pour le projet "Deal" ;
- . 3 000€ à l'association l'Unanime pour une résidence au plateau du 9 au 15 septembre 2019 pour le projet "Un spectacle"
- . 3 000 € à l'association Aïe Aïe Aïe pour une résidence au studio du 2 au 16 septembre 2019 pour le projet "Ceremony-Mixture"

- . 4 000 € à l'association Mze Shina pour une résidence au plateau du 28 octobre au 3 novembre 2019 pour le projet "Elesa"
- . 3 000 € à l'association Bakelite pour une résidence au studio du 28 octobre au 8 novembre 2019 pour les projets "Survivre ou pas" et "Coup de chaud"
- . 2 500 € à l'association l'Atelier des Possibles pour une résidence de création hors les murs, dans le Parc de Maurepas, du 18 au 22 septembre 2019 pour le projet "Jardin de Nuit"
- 3 000 € à l'association Zusvex pour une résidence de création de Yoan Pencolé au plateau du 26 novembre au 1^{er} décembre 2019 pour le projet "Christopher"
- . 2 000 € à l'association Le Groupe Fantomas pour une résidence au studio du 26 novembre au 1^{er} décembre 2019 pour un laboratoire amateur autour de la création la Centrale en Chaleur
- . 3 000 € à l'association Le Bestiaire Collectif pour une résidence hors les murs du 2 au 7 décembre 2019 en partenariat avec le Théâtre du Cercle pour le projet "Prométhée –nous"
- . 500 € à la compagnie La Plaine de joie pour l'association Du bout des balles concernant une résidence au plateau du 9 au 14 décembre 2019 de Cédric Blondeau pour le projet "Hat, mots, sphères..."
- . 3 000 € à l'association Dreamcatchers pour une résidence au studio du 9 au 14 décembre 2019 pour le projet "Cabane"
- . 22 000 € à l'association Lillico, 10 000 € pour l'ensemble de la résidence programmée à la salle Guy Ropartz en 2019, et 12 000 € pour la régie technique générale de leurs activités à la salle Guy Ropartz

82 Culture – Action culturelle – Médiation culturelle – Convention pluriannuelle avec l'État, le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Electroni[k] **Unanimité**

- 1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle à conclure avec l'État, le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Electroni[k], pour 3 ans (1^{er} janvier 2019 - 31 décembre 2021), pour la création d'un pôle ressources "Passeurs de culture"
- 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat.

83 Culture – Action culturelle - Association Trans Musicales - Convention pluriannuelle d'objectifs - Renouveau **Unanimité**

- 1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle à conclure avec l'Association Trans Musicales, Rennes Métropole, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne et l'État, pour les années 2019 à 2022
- 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat.

84 Culture – Action culturelle - Association Antipode MJC Rennes - Scène de Musiques Actuelles - Convention pluriannuelle d'objectifs - Renouveau **Unanimité**

- 1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre l'État, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Ville de Rennes et l'association Antipode MJC Rennes, pour les années 2019 à 2022

	<p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat.</p>	
85	<p>Culture – Action culturelle - Association Le Jardin Moderne - Convention pluriannuelle d'objectifs - Renouveau</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre l'État, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la Ville de Rennes et l'association le Jardin Moderne, pour les années 2019 à 2022</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale des contrats.</p>	Unanimité
86	<p>Culture – Action culturelle - Association Crab Cake Corporation - Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à intervenir avec l'association</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p>	Unanimité
87	<p>Culture - Action culturelle - Association Unis Vers 7 Arrivé - Convention pluriannuelle d'objectifs - Subvention</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association Unis Vers 7 Arrivé, pour les années 2019 à 2021</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p> <p>3 - Accorde une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Unis Vers 7 Arrivé au titre de l'année 2019.</p>	Unanimité
88	<p>Culture - Action culturelle - Provision pour actions culturelles - Deuxième affectation de crédits 2019 - Association Le Collectif des festivals - Convention</p> <p>1 - Approuve une deuxième affectation de crédits au titre de la "Provision pour actions culturelles" pour un montant total de 343 014 € :</p> <p>Dans le domaine des arts pluridisciplinaires</p> <ul style="list-style-type: none">. 15 000 € à l'association Engrenage[s] pour son projet culturel et artistique global et son rôle d'acteur ressource dans le domaine des cultures hip hop et funk. 8 000 € à l'association l'École Parallèle Imaginaire pour son projet culturel et artistique global. 5 000 € à l'association Houraillis, dont 3 000 € pour accompagner la structuration de son projet dédié à l'accompagnement à l'émergence dans le domaine du spectacle vivant, et 2 000 € pour soutenir la 3^{ème} édition de la biennale "Vacarme" dédiée à la jeune création qui se déroulera en décembre 2019 aux Ateliers du Vent. 5 000 € à l'association 16 rue de Plaisance pour son projet culturel et artistique global	Unanimité, 2 conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Hervé et Careil)

- . 5 000 € à l'association 10 doigts compagnie pour son rôle ressource en matière d'actions artistiques et culturelles bilingues Français – Langue des Signes Française
 - . 3 000 € à l'association Les Mimolettes pour la 2^{ème} édition du temps fort "Paillettes et Mimolettes" le 30 juin 2019 mail François Mitterrand
- Dans le domaine du théâtre et des arts de la piste
- . 8 000 € à l'association Théâtre à L'Envers pour son projet culturel et artistique global
 - . 8 000 € à l'association Lumière d'août pour son projet culturel et artistique global
 - . 8 000 € à l'association Bob Théâtre pour son projet culturel et artistique global
 - . 8 000 € à l'association Aïe Aïe Aïe pour son projet culturel et artistique global
 - . 8 000 € à l'association 13/10ème en Ut pour son projet culturel et artistique global
 - . 5 000 € à l'association Théâtre des Lucioles pour son projet culturel et artistique global
 - . 5 000 € à l'association Réseau Lilas pour son projet culturel et artistique global
 - . 5 000 € à l'association Le Groupe Vertigo pour son projet culturel et artistique global
 - . 5 000 € à l'association Mirelaridaine pour son projet culturel et artistique global
 - . 5 000 € à l'association Kali&Co pour son projet culturel et artistique global
 - . 5 000 € à l'association Bakélite pour son projet culturel et artistique global
 - . 5 000 € à l'association Fièvre pour son projet culturel et artistique global
 - . 3 000 € à l'association Zic Z'Art (compagnie Hop Hop Hop) pour son projet culturel et artistique global
 - . 3 000 € à l'association W (Compagnie de Cirque) pour son projet culturel et artistique global
 - . 3 000 € à l'association La Caravane Compagnie pour son projet culturel et artistique global
 - . 3 000 € au Collectif Sous le Manteau pour son projet culturel et artistique global
 - . 3 000 € à l'association Bajour pour son projet culturel et artistique global
- Dans le domaine de la danse
- . 8 000 € à l'association Louma, dont 5 000 € pour son projet culturel et artistique global, et 3 000 € pour soutenir la création, produite par l'association, de "So Schnell" par Catherine Legrand d'après la pièce de Dominique Bagouet
 - . 8 000 € à l'association TM Project pour son projet culturel et artistique global
 - . 5 000 € à l'association Figure Project pour son projet culturel et artistique global
 - . 5 000 € à l'association Compagnie Primitif (Frenetik Family), dont 3 000 € pour son projet culturel et artistique global, et 2 000 € pour soutenir la 2^{ème} édition du temps fort Hip Hop qui fait l'objet d'une carte

blanche Liberté en octobre 2019

- . 3 000 € à l'association Erébé Kouliballets pour son projet global d'actions culturelles

Dans le domaine de la poésie et de la littérature

- . 4 000 € à l'association La Balade des Livres pour son projet culturel et artistique global

Dans le domaine de la Musique

- . 12 000 € à l'association Les Concerts de Midi pour l'organisation d'une saison de concerts de musique de chambre sur le temps du midi
- . 10 000 € à l'association Le Grand Soufflet pour son festival qui se déroulera du 2 au 12 octobre 2019 au Thabor et au Blosne
- . 9 000 € à l'association Patchrock pour le festival Les Embellies qui se déroulera du 2 au 4 mai 2019
- . 8 000 € à l'association Voix réunies pour le projet artistique et culturel de l'ensemble Mélisme(s)
- . 8 000 € à l'association Planète Jazz pour l'organisation de concerts gratuits au Thabor en Août et pour leur activité de promotion de la musique jazz tout au long de l'année
- . 8 000 € à la MJC Béquigny pour accompagner sa saison jazz et musiques du monde
- . 6 500 € à l'Orchestre d'Harmonie de Rennes pour son projet artistique et culturel
- . 7 000 € à l'Association Orgues à Rennes (AOR) pour les Estivales de l'Orgues du 11 août au 1^{er} septembre 2019
- . 5 000 € à la compagnie D'ICI LÀ pour le projet Echo(s) à l'occasion de la coupe du monde féminine à Rennes en juin 2019, au Roazhon Parc et sur la scène du Parlement à l'occasion de la fête de la musique
- . 2 000 € à l'association Mass Productions pour son projet artistique et culturel
- . 3 000 € à l'association La pie qui joue pour le projet artistique et culturel de l'ensemble baroque de Rennes
- . 3 000 € à l'association L'Armada Productions pour l'événement jeune public "La Fête" qui aura lieu à Beauregard avec de nombreux partenaires du quartier les 22 et 23 juin 2019
- . 2 000 € à l'association Dancing Robots pour accompagner la 4^{ème} édition du Made festival du 23 au 26 mai 2019
- . 2 000 € à l'association Bagad de Rennes pour son projet artistique et culturel
- . 2 000 € au collectif Culture Bar-Bars pour l'accompagnement des cafés-concerts rennais dans le cadre de la mise en place du fonds d'aide à l'emploi artistique
- . 2 000 € à l'association Melting Notes Orchestra pour son projet artistique et culturel
- . 1 600 € à l'Ecole d'art Martenot pour son projet artistique et culturel

Dans le domaine des arts visuels

- . 9 000 € à l'association L'œil d'Oodaaq pour le fonctionnement de l'association et l'organisation de la 8^{ème} édition du Festival Oodaaq d'images poétiques, rencontres internationales d'art contemporain
- . 5 000 € à l'association La Collective, pour soutenir son projet global portant sur les conditions de création, de production, de diffusion et de

réception des œuvres d'art

- . 3 000 € à l'association Vivarium pour le fonctionnement global de ce collectif d'artistes
- . 3 000 € à l'association Le Marché Noir pour son projet artistique et culturel global
- . 2 000 € à l'association DDAB (Documents d'Artistes en Bretagne - DDAB et BASE) pour son travail de communication et d'accompagnement de plusieurs dizaines d'artistes locaux
- . 1 000 € au Musée d'application (MAE) pour le projet d'exposition, d'études et éditions portant sur le travail de Sammy Baloji

Dans le domaine du Street art-graffiti

- . 7 500 € à l'A.S.A.R.U.E (Association de Soutien Au Réseau Urbain d'Expression) pour son projet artistique et culturel global
- . 18 000 € à l'association GraffitiTeam : pour l'organisation en 2019 de son festival Teenage Kicks Biennale d'art urbain à Rennes, St Malo et Nantes

Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel

- . 4 000 € à TJT Production, pour l'organisation de la 5^{ème} édition du festival 7ème Lune
- . 4 700 € à Zanzan films, pour soutenir son projet culturel global
- . 1 500 € à l'association Peti peti, qui crée des films et diffuse un cinéma élargi, expérimental, et hors-pistes, et organise des ateliers pédagogiques

Dans le domaine des cultures bretonnes

- . 6 000 € à l'association la Bouèze, pour la mise en œuvre de son projet culturel
- . 3 500 € à l'association Chubri, pour ses actions en faveur de la sensibilisation, la promotion et le développement de la langue galloise
- . 3 000 € à l'association la Divskouarn, pour ses actions en faveur de la sensibilisation, la promotion et le développement de la langue bretonne
- . 3 000 € à l'association Bertaeyn Galeizz, pour valorisation et la conservation du patrimoine immatériel de Haute-Bretagne

Structure têtes de réseaux

- . 5 000 € à l'Orchestre Symphonique de Bretagne pour accompagner la mise en place d'une mission "Mécénat"
- . 3 000 € à l'association Le Collectif des festivals pour soutenir son projet global et les actions partenariales à mettre en œuvre dans le cadre du dispositif d'écoresponsabilité mis en œuvre conjointement par la Ville de Rennes et Rennes Métropole ;
- . 2 000 € à l'association HF Bretagne, pour son projet global et particulièrement son action autour des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la culture

3 714 € au titre de la compensation des loyers et des charges, répartis comme suit aux associations suivantes

- . 1 726 € à l'association La Caravane Compagnie
- . 1 726 € à la Compagnie Lumière d'août ;
- . 79 € à l'association les amis du peintre Clothilde Vautier
- . 183 € à l'association Bing Bang Circus

2 - Approuve les termes de la convention à conclure entre la Ville de Rennes, Rennes Métropole et l'association Le Collectif des festivals

3 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat.

89 Culture - Action culturelle - Provision - Dispositif « Les Rennais prennent l'Art » - Deuxième affectation de crédits 2019

Approuve une deuxième affectation de crédits 2019 aux bénéficiaires désignés ci-après pour un montant total de 30 000 € :

- . 3 000 € à la compagnie Zusvex, pour le projet "les petites pauses poétiques"
- . 5 000 € à l'association Le Grand Soufflet, pour le projet "le grand orchestre du Blosne"
- . 4 000 € à l'association Phakt - Centre Culturel Colombier, pour le projet "dans l'ombre des géants"
- . 2 500 € à l'association Ay-Roop, pour le projet "Castells : pyramides humaines"
- . 3 500 € à l'association Zéro de Conduite, pour le projet "foot au féminin"
- . 3 000 € à l'association Terre des Arts pour le projet "jardins des arts"
- . 4 000 € à l'Association Rennaise Des Centres Sociaux, pour le projet du Centre social des Champs Manceaux, d'un festival d'été autour des arts visuels en partenariat avec Clair Obscur, l'Association française du cinéma d'animation(AFCA) et Zéro de Conduite
- . 1 000 € à l'association Ars Nomadis, pour les séances d'écoute des portraits sonores d'habitants du Blosne programmées chez l'habitant, en partenariat avec Rennes au Pluriel
- . 4 000 € à l'association La Famille Walili, pour le projet "Barakata"

90 Sports et jeunesse - Animation sportive - Aide à l'équipement – Affectation des crédits 2019 - ASCL Jeanne d'Arc - Convention financière

1 - Approuve l'affectation de crédits, au titre de l'aide au financement de l'équipement en matériels sportifs des associations, pour un montant total de 35 000 € aux bénéficiaires désignés ci-dessous

- . 2 155 € au Cercle Paul Bert pour l'acquisition de sept tables pour la pratique du Tennis de table, en Force Athlétique-Musculation : un banc développé couché compétition, en Sports Acrobatiques : la réparation du praticable et pour la pratique du Waterpolo, un pupitre qui permet l'affichage des scores
- . 556 € au Club Sportif de la Garnison de Rennes, pour l'acquisition de masques et des épées pour la pratique de l'Escrime et pour le Tir Sportif, cinq réservoirs d'air pour carabines
- . 93 € aux Cadets de Bretagne pour l'acquisition d'un sac de frappe pour la section karaté
- . 3 244 € à la Tour d'Auvergne pour l'acquisition de lots de prises pour l'Escalade, en Futsal : des buts spécifiques et leur installation et en Gymnastique : le renouvellement de matériel de gymnastique devenu obsolète (matelas de chute, impulseur de saut, tremplin de compétition, mini trampoline)
- . 992 € à l'association Les Vigilants de l'Ouest, pour l'acquisition d'une piste d'évolution enroulable
- . 725 € à Breizh Sauvetage Côtier pour l'acquisition de deux kayaks de sauvetage et de pagaies
- . 360 € à l'association Rennes Cormorans pour l'acquisition de huit poutres en mousse

**Unanimité,
4 conseillers ne
prenant pas part au
vote (Mme Rousset,
MM. Bourcier, Careil et
Maho-Duhamel)**

**Point 1 :
Unanimité**

**Point 2 :
55 voix pour, 4 voix
contre (Groupes Parti
de Gauche et
Mouvement Radical),
2 conseillers ne
prenant pas part au
vote (Mme David et
M. Cressard)**

- . 493 € à l'association Académie de Billard Rennes-Cesson pour la réfection de quatre tapis de billard
 - . 307 € au REC Boxe Française pour l'acquisition de deux cardiofréquencemètres d'entraînement
 - . 2 000 € à la Société des Régates Rennaises pour l'acquisition d'un bateau de sécurité, un chariot tractable, un moteur, deux ergomètres et quatre paires de rames de couples
 - . 1 225 € à l'association Skol Gouren de Rennes pour l'acquisition de deux tapis de chute et d'un tapis de lutte
 - . 2 399 € à Rennes Sports Sous-Marins pour l'acquisition d'un moteur
 - . 12 000 € au Pôle France de Tumbling et Trampoline pour l'acquisition d'un praticable
 - . 481 € à l'Association Sportive des Cheminots Rennais Football pour l'acquisition de deux buts de football
 - . 264 € à Rennes Évasion Nature pour l'acquisition de kits de sécurité (escalade et alpinisme) et d'un lot de jupe pour le kayak
 - . 2 026 € à Handisport Rennes Club pour l'acquisition de deux fauteuils spécifiques à la pratique de l'athlétisme et deux paires de gants de protection
 - . 397 € à l'Association Sportive des Cheminots Rennais Tennis pour l'acquisition de deux serrures cartes
 - . 3 257 € au REC Aviron pour l'acquisition d'une yole de mer à 4 barrée
 - . 167 € au Groupe Spéléologique de Rennes pour l'acquisition de cordes
 - . 285 € à l'Association Sportive des Cheminots Rennais pour l'acquisition de dix tatamis
 - . 125 € au Twirling Bâton Rennais pour l'acquisition d'un lot de bâton
 - . 1 313 € au Kayak Club de Rennes pour l'acquisition de gilets de sécurité, de portes de slalom, de deux paddles et de quatre kayak
 - . 136 € à l'AS des Municipaux de Rennes pour l'acquisition d'une enceinte portable pour les sections musculation et gym tonic
- 2 - Approuve le versement d'une subvention, au titre des travaux de maintenance et de sécurité, d'un montant de 75 000€ à l'ASCL Jeanne d'Arc ainsi que les termes de la convention financière à conclure, et autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel, conforme à l'économie de la convention, notamment de simples avenants de précision ou d'ajustement, étant bien précisé que toute modification éventuelle ayant un caractère substantiel ferait l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal pour en autoriser expressément la mise en œuvre

91 Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision aide aux clubs et animations - Première affectation de crédits 2019 - Conventions financières

- 1 - Approuve l'attribution des subventions au titre de l'année 2019 pour un montant total de 922 000 €
- 2 - Approuve le versement des subventions aux associations désignées conformément aux tableaux 1 et 2 ci-dessous, déduction faite des acomptes versés avant le vote du budget primitif
- 3 - Approuve les termes des conventions financières à conclure avec les associations : Club Sportif de la Garnison de Rennes et ASPTT

**Unanimité,
3 conseillers ne
prenant pas part au
vote (Mme Fauchoux,
MM. Léziart et
Maho-Duhamel)**

4 - Autorise Madame la Maire à les signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel, conforme à l'économie des conventions

TABLEAU N° 1 : Associations Scolaires et Universitaires

Degré	Nom de l'AS	2019
Primaire	AS ECOLE DE ST VINCENT DE LA PROVIDENCE	915 €
Total Primaire	TOTAL PRIMAIRE	915 €
Secondaire	A.S EREA DE RENNES	292 €
Secondaire	A.S. COLLEGE EMILE ZOLA	410 €
Secondaire	A.S. LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES TILLON	175 €
Secondaire	AS COLLEGE ANNE DE BRETAGNE	496 €
Secondaire	AS COLLEGE CLOTILDE VAUTIER	1 183 €
Secondaire	AS COLLEGE DE CLEUNAY	929 €
Secondaire	AS COLLEGE DES CHALAIS	804 €
Secondaire	AS COLLEGE DES GAYEULLES	345 €
Secondaire	AS COLLEGE DES HAUTES OURMES	683 €
Secondaire	AS COLLEGE LA BINQUENNAIS	456 €
Secondaire	AS COLLEGE LE LANDRY	625 €
Secondaire	AS COLLEGE LES ORMEAUX	1 161 €
Secondaire	AS COLLEGE ROSA PARKS	1 418 €
Secondaire	AS LES COQUELICOTS LYCEE BREQUIGNY	2 548 €
Secondaire	AS LP JEAN JAURES RENNES	417 €
Secondaire	AS LYCEE CHATEAUBRIAND	228 €
Secondaire	AS LYCEE COETLOGON	950 €
Secondaire	AS LYCEE DESCARTES	605 €
Secondaire	AS LYCEE EMILE ZOLA	1 362 €
Secondaire	AS LYCEE JEAN MACE	1 065 €
Secondaire	AS LYCEE JOLIOT CURIE	197 €
Secondaire	AS LYCEE LOUIS GUILLOUX	497 €
Secondaire	AS LYCEE PIERRE MENDES FRANCE.	288 €
Secondaire	AS LYCEE POLYVALENTE VICTOR ET HELENE BASCH	520 €
Secondaire	AS NOTRE DAME DU VIEUX COURS	1 665 €
Secondaire	AS SAINT VINCENT - PROVIDENCE	3 111 €
Secondaire	AS SAINTE GENEVIEVE	384 €
Secondaire	AS TOUR D'AUVERGNE	304 €
Secondaire	ASSOCIATION LES HERMINES DE JEANNE D'ARC	230 €
Secondaire	FANION LASSALIEN ST HELIER FLASH	1 589 €
Secondaire	RENNES ECHANGE SPORTS	687 €
Secondaire	US COLLEGE ET LYCEE ASSOMPTION	3 317 €
Secondaire	US SAINT MARTIN	985 €
Secondaire	US SAINTE THERESE	74 €
Total Secondaire	TOTAL SECONDAIRE	30 000 €

Universitaire	A.S. IFPEK	556 €
Universitaire	A.S. INSA	1 319 €
Universitaire	A.S. Rennes 1	4 271 €
Universitaire	A.S. Rennes 2	5 591 €
Universitaire	AS Pôle Agronomique de Rennes	1 477 €
Universitaire	B.D.S. Sup de Co	871 €
Total Universitaire	TOTAL UNIVERSITAIRE	14 085 €
	TOTAL	45 000 €

TABLEAU N° 2 : Associations civiles et d'Entreprises

NOM	SUBVENTION TOTALE 2019	Acompte versé en Janvier 2019	Solde subvention à verser
9DOT8	2 042 €		2 042 €
A.S. CREDIT AGRICOLE MUTUEL	288 €		288 €
A.S. des CHEMINOTS RENNAIS BOXE THAILANDAISE	1 321 €		1 321 €
A.S. des CHEMINOTS RENNAIS FOOTBALL LIGUE	12 392 €	3 700 €	8 692 €
A.S. des CHEMINOTS RENNAIS HANDBALL	1 039 €		1 039 €
A.S. des CHEMINOTS RENNAIS SPORT ADAPTE	878 €		878 €
A.S. des CHEMINOTS RENNAIS TENNIS	2 051 €		2 051 €
A.S. MUNICIPAUX DE RENNES METROPOLE	1 351 €		1 351 €
A.S. ORANGE CESSON	635 €		635 €
A.S.C DU CREDIT MUTUEL D'ILLE ET VILAINE	112 €		112 €
A.S.C. ADAPTEE DE RENNES METROPOLE	490 €		490 €
A.S.C. DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	94 €		94 €
A.T.S.C.A.F.	295 €		295 €
ACADEMIE DE BILLARD DE RENNES CESSON	636 €		636 €
AMICALE CULTURELLE ET SPORTIVE DU C.H.R.	454 €		454 €
AR GWAZI GOUEZ	107 €		107 €
AR MEN BRAS ST MICROELECTRONICS	170 €		170 €
ARGOAT SQUASH	193 €		193 €
ARTISTES ASSOCIES DE LA PETANQUE	373 €		373 €
ARTS MARTIAUX RENNES	108 €		108 €
ASCEE 35	96 €		96 €
ASCL JEANNE d'ARC	13 131 €	7 200 €	5 931 €
ASPTT RENNES	27 553 €	9 000 €	18 553 €
ASSOCIATION D'ANIMATION ET GESTION CSC LONGS PRES	1 430 €		1 430 €
ASSOCIATION de TAEKWONDO de RENNES METROPOLE	859 €		859 €
ASSOCIATION FORME et DETENTE des RETRAITES	527 €		527 €
ASSOCIATION KHAI MUAY THAI RENNES	885 €		885 €

ASSOCIATION MOSAIQUE BRETAGNE MAROC	1 311 €		1 311 €
ASSOCIATION PORTUGAISE DE RENNES	426 €		426 €
ASSOCIATION RENNAISE D'HAP KI DO COREEN	1 844 €		1 844 €
ASSOCIATION RENNES CORMORANS	18 490 €	5 200 €	13 290 €
ASSOCIATION SALSA FIEVRA	1 415 €		1 415 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE RENNES	22 048 €	5 100 €	16 948 €
ASSOCIATION SQUASH DE L'HERMINE	484 €		484 €
ASSOCIATION ZENTONIC SPORT BIEN-ETRE	249 €		249 €
ATHLETIC CLUB DE RENNES	2 222 €		2 222 €
AVENIR DE RENNES	43 871 €	14 400 €	29 471 €
BASE-BALL ET SOFTBALL CLUB DE RENNES	5 836 €	2 400 €	3 436 €
BREIZH FOBAL KLUB	1 177 €		1 177 €
BREIZH SAUVETAGE COTIER	14 537 €	2 800 €	11 737 €
C.A.S.A.R.	618 €		618 €
CADETS de BRETAGNE	16 760 €	5 000 €	11 760 €
CENTRE DE PLONGEE- AQUA DETENTE SIRMER	102 €		102 €
CENTRE RENNAIS DE QWAN KI DO	769 €		769 €
CHOCK DEE GYM	1 261 €		1 261 €
CLUB ALPIN FRANCAIS DE RENNES	529 €		529 €
CLUB DES SPORTS DE GLACE DE RENNES	9 285 €	2 900 €	6 385 €
CLUB NAUTIQUE DE RENNES	2 231 €		2 231 €
CLUB PARACHUTISTE SPORTIF D'ILLE ET VILAINE	109 €		109 €
CLUB PUGILISTIQUE RENNES VILLEJEAN	3 890 €		3 890 €
CLUB RENNAIS DE COURSE D'ORIENTATION	8 121 €	3 700 €	4 421 €
CLUB RENNAIS DE DANSE SPORTIVE (CRDS)	5 427 €		5 427 €
CLUB RETRAITE EN FORME	1 490 €		1 490 €
CLUB SPORTIF DE LA GARNISON DE RENNES	31 435 €	10 700 €	20 735 €
CLUB SPORTIF DES SOURDS DE RENNES 35	7 814 €	3 600 €	4 214 €
COMPAGNIE D'ARCHERS DE RENNES	21 261 €	5 800 €	15 461 €
CYCLO CLUB RENNAIS	2 273 €		2 273 €
ECOLE DE BUDO - RAJI	224 €		224 €
ESPERANCE DE RENNES FOOTBALL CLUB	10 022 €	3 100 €	6 922 €
ETOILE CYCLISTE RENNAISE	2 489 €		2 489 €
FOOTBALL AMICAL DU DIMANCHE	148 €		148 €
FOOTBALL CLUB BEAUREGARD (ex.: Mayotte Ille et Vilaine)	6 154 €		6 154 €
FOOTBALL CLUB CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	87 €		87 €
FOOTBALL CLUB STAR	89 €		89 €
GAZELEC SPORTS RENNES	404 €		404 €
GLS RENNES	260 €		260 €
GROUPE SPELEOLOGIQUE DE RENNES	904 €		904 €
GYMMOME, LE SPORT AU PLURIEL	390 €		390 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BELLEVILLE	243 €		243 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CARREFOUR 18	286 €		286 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES CHAMPS MANCEAUX	301 €		301 €

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LA TOUCHE	147 €		147 €
HAND BALL DETENTE	7 859 €		7 859 €
HANDISPORT RENNES CLUB	4 321 €		4 321 €
HAUTE BRETAGNE ECHECS	332 €		332 €
JEONG TONG TAEKWONDO DOJANG	1 078 €		1 078 €
KARATE CLUB DE RENNES	1 230 €		1 230 €
KAYAK CLUB DE RENNES	6 159 €		6 159 €
KUDO RENNES	326 €		326 €
LA BOULE D'OR RENNAISE	1 773 €		1 773 €
L'ANKOU RENNES FOOTBALL AMERICAIN FLAG ASSOCIATION	4 209 €		4 209 €
LES BEBES DAUPHINS RENNAIS	1 574 €		1 574 €
LES VIGILANTS DE L'OUEST	5 638 €		5 638 €
MAISON DE QUARTIER DE LA BELLANGERAIS	2 071 €		2 071 €
MAISON DE QUARTIER DE LA BINQUENAI	336 €		336 €
MAISON DE QUARTIER DE LA TOUCHE	290 €		290 €
MAISON DE QUARTIER FRANCISCO FERRER VERN	757 €		757 €
MAISON DE QUARTIER SAINTE THERESE	725 €		725 €
MEN'S DERBY RENNES (MDR)	804 €		804 €
MINH LONG RENNES - CLUB du DRAGON d'OR	255 €		255 €
MJC MAISON DE SUEDE	574 €		574 €
MR FRIZ	2 971 €		2 971 €
OBSERVATOIRE POLE ANIMATION DES RETRAITES (OPAR)	456 €		456 €
OUEST PARKOUR	835 €		835 €
PASSION JUDO 35	13 300 €	3 500 €	9 800 €
PLANEURS D'ILLE-ET-VILAINE	227 €		227 €
R.E.C. AVIRON	3 803 €		3 803 €
R.E.C. BADMINTON	4 395 €		4 395 €
R.E.C. BOXE FRANCAISE	924 €		924 €
R.E.C. ESCRIME	501 €		501 €
R.E.C. ROLLER	16 623 €	5 900 €	10 723 €
R.E.C. RUGBY	43 308 €	11 300 €	32 008 €
R.E.C. VOLLEY BALL	47 156 €	15 500 €	31 656 €
RENNES DANSE ET PATINAGE SUR GLACE	4 717 €		4 717 €
RENNES ESCRIME	9 419 €	2 300 €	7 119 €
RENNES EVASION NATURE	360 €		360 €
RENNES FLOORBALL CLUB	94 €		94 €
RENNES GARDEN	3 707 €		3 707 €
RENNES METROPOLE HAND-BALL	29 753 €	7 700 €	22 053 €
RENNES MONOSTARS	420 €		420 €
RENNES NATATION	319 €		319 €
RENNES POLE ASSOCIATION	20 031 €	5 200 €	14 831 €
RENNES SPORTS SOUS MARINS	10 517 €	2 800 €	7 717 €
RENNES SQUASH	1 645 €		1 645 €
RENNES TRIATHLON	18 055 €	5 700 €	12 355 €

RENNES UNIVERSITE CLUB	689 €		689 €
ROAZHON BOWLING CLUB	2 788 €		2 788 €
ROLLER DERBY RENNES	3 542 €		3 542 €
SKOL GOUREN ROAZHON	319 €		319 €
SOCIETE DE TIR LA DUGUESCLIN	6 133 €		6 133 €
SOCIETE DES REGATES RENNAISES	6 025 €		6 025 €
SOCIETE SPORTIVE DE LA SECURITE SOCIALE	308 €		308 €
STADE RENNAIS ATHLETISME	32 630 €	9 600 €	23 030 €
STADE RENNAIS BASKET-BALL	8 445 €	2 400 €	6 045 €
STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB	17 260 €	6 900 €	10 360 €
STADE RENNAIS RUGBY	32 797 €	9 000 €	23 797 €
TENNIS CLUB LAOTIENS DE RENNES	132 €		132 €
TENNIS CLUB VIET BRETAGNE	196 €		196 €
TOUR D'AUVERGNE	105 167 €	29 600 €	75 567 €
TWIRLING BATON RENNAIS (TBR)	3 531 €		3 531 €
UNION AMICALE SPORTIVE OUEST France	650 €		650 €
UNION RENNES BASKET 35	7 233 €	3 900 €	3 333 €
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	262 €		262 €
VELOCE CLUB RENNAIS	2 517 €		2 517 €
VERTICAL OUEST LOISIRS	1 920 €		1 920 €
WONG FEI ASSOCIATION	296 €		296 €
TOTAL HORS CERCLE PAUL BERT	825 630 €	205 900 €	619 730 €
CPB NORD OUEST FOOTBALL	5 398 €		5 398 €
CPB GAYEULLES FOOTBALL	9 304 €	3 500 €	5 804 €
CERCLE PAUL BERT	277 607 €	81 700 €	195 907 €
CPB CLEUNAY FOOTBALL	7 566 €	2 400 €	5 166 €
CPB VILLEJEAN-BEAUREGARD FOOTBALL	6 596 €		6 596 €
CPB BLOSNE FOOTBALL	6 156 €	3 500 €	2 656 €
CPB BREQUIGNY FOOTBALL	49 743 €	14 000 €	35 743 €
TOTAL SECTIONS CERCLE PAUL BERT	362 370 €	105 100 €	257 270 €
TOTAL GENERAL	1 188 000 €	311 000 €	877 000 €

92 Sports et jeunesse - Animation sportive - Aides aux clubs et animations - Championnat de France de Natation - Ligue Régionale de Natation de Bretagne - Subvention exceptionnelle - Convention

Unanimité

- 1 - Approuve les termes de la convention financière à conclure avec l'association Ligue Régionale de Natation de Bretagne, pour les modalités de versement de la subvention de 120 000 € (organisation du championnat de France Elite du 16 au 21 avril 2019 à la piscine de Béquigny
- 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat.

93	<p>Sports et jeunesse – Animation sportive - Provision pour manifestations sportives - Première affectation de crédits 2019</p> <p>Accorder les subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous, pour un montant total de 35 500 € :</p> <ul style="list-style-type: none">. 1 300 € au Cercle Paul Bert section Sports Acrobatiques pour l'organisation du Championnat de France de Tumbling et Gymnastique Acrobatique qui s'est déroulé les 16 et 17 mars 2019. 1 800 € au Rennes Pôle Association qui organisera les finales du Championnat de France Elite U18 de basket les 4 et 5 mai. 1 200 € au Comité des Fêtes de Maurepas pour sa traditionnelle course cycliste dans les rues du quartier de Maurepas le 17 mai 2019. 1 500 € au Club des Sports de Glace qui organisera son gala annuel de patinage artistique les 18 et 19 mai 2019 à la patinoire de Rennes "Le Blizz". 22 000 € au Cercle Paul Bert section handball qui organisera la manifestation "Sandballez à Rennes", du 3 au 9 juin 2019 sur le site de la Prévalaye. 5 000 € au Comité Animation Liberté pour la 39ème édition du Grand Prix de la Liberté. La course cycliste de niveau régional aura lieu le jeudi 6 juin 2019. 2 200 € au Cercle Paul Bert section volley pour l'organisation du volley master beach qui aura lieu du 12 au 16 juin 2019, sur le site de la Prévalaye, à l'occasion du mois du sable. 500 € à la Société de Médecine de l'Exercice et du sport de Bretagne pour l'organisation le 29 juin 2019, dans le cadre de la Coupe du Monde de Football féminine, d'un congrès qui abordera la thématique "médecine et sport féminin"	Unanimité
94	<p>Sports et jeunesse – Animation sportive - Provision pour évènementiel sportif - Première affectation de crédits 2019 - Convention financière</p> <p>1 - Accorde les subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 171 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none">. 40 500 € au Cercle Paul Bert pour la manifestation "Rennes sur Roulettes" pour l'organisation logistique de la 37ème édition de "Rennes sur Roulettes" les 25 et 26 mai sur l'esplanade du Général de Gaulle et dans les rues de la ville. 130 500 € à l'association "Tout Rennes Court" pour la manifestation "Tout Rennes Court" les 12 et 13 octobre 2019 (arrivée sur l'esplanade du Général de Gaulle où sera installé un village des partenaires avec des animations) <p>2 - Approuve les termes de la convention financière à conclure avec l'Association "Tout Rennes Court"</p> <p>3 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale de la convention</p>	Unanimité
95	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Pôles multimédia de quartier - Provision Multimédia - Première affectation de crédits 2019 - Conventions</p> <p>1 - Approuve les conventions avec l'AMSIC - Maison des squares, la MJC Maison de Suède, la Tour d'Auvergne et le Centre Socioculturel les Longs Prés</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à les signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale de la convention</p>	Unanimité

	<p>3 - Approuve l'affectation de crédits au titre de l'année 2019 pour un montant total de 20 000 € (5 000 € à chacun des espaces publics numériques: AMSIC - Maison des Squares, la MJC Maison de Suède, la Tour d'Auvergne et le Centre Socioculturel les Longs Prés)</p>	
96	<p>Sports et jeunesse – Action socio-éducative - Association sportive – Avenir de Rennes – Convention pluriannuelle d'objectifs</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec l'Avenir de Rennes, pour une durée de 6 ans (2019-2025) 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel, conforme à l'économie de la convention</p>	Unanimité
97	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision Locaux Collectifs Résidentiels - Aménagements 2019 - Subventions d'équipement aux organismes HLM - Première affectation de crédits 2019</p> <p>1 - Prend acte des travaux réalisés ou à réaliser par les quatre organismes propriétaires de LCR (Archipel Habitat, Office Public NEOTOA, SA d'HLM Aiguillon Construction et SA d'HLM Espacil Habitat) dans divers locaux collectifs résidentiels 2 - Décide l'attribution des subventions d'équipement aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total maximum estimé à 64 270 € : . Archipel Habitat : 33 939 € . Néotoa : 2 317 € . Aiguillon Construction : 18 910 € . Société Anonyme d'HLM Espacil Habitat : 9 104 €</p>	Unanimité, 5 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme la Maire, Mme Condolf-Férec, MM. Puil, Theurier et Maho-Duhamel)
98	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision Équipement vie associative de quartier - Première affectation de crédits 2019</p> <p>Approuve l'attribution de subventions aux associations mentionnées ci-après pour un montant total de 13 000 € : . 8 000 € à l'AMSIC, Maison des Squares . 5 000 € au Comité d'Établissement "Les Cheminots Rennais"</p>	Unanimité
99	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision pour animation socio-éducative - Première affectation de crédits 2019</p> <p>Accorde les subventions d'un montant total de 2 300 € aux associations réparti comme suit : . 1 100 € à l'Association du Bourg l'Évêque pour le financement du festival Les Fleurs du Mail organisé du 12 au 17 juin 2019 . 1 200 € à l'association AMSIC-Maison des Squares afin d'accompagner la préfiguration d'un axe "Jeunesse" 11-17 ans</p>	Unanimité
100	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision Aide à la Vie Associative - Deuxième affectation de crédits 2019</p> <p>Approuve l'affectation de subventions aux associations mentionnées ci-après pour un montant total de 5 000 € au titre de l'aide à projets</p>	Unanimité

- . 1 000 € à l'Association Apsara Flamenco pour la réalisation d'un documentaire sur le spectacle "Oma, la "trop" merveilleuse histoire de Cendrillon
- . 2 800 € à l'association Forum Social des Quartiers pour la 3^{ème} édition de Ciné Action, du 22 au 29 mars 2019
- . 1 000 € à l'association Johwa pour la deuxième Journée de l'optimisme qui se déroulera le 16 juin 2019 au parc du Landry
- . 200 € à l'association La Sophiste pour la projection suivie d'un débat, le 26 janvier 2019, du documentaire « Pisté par nos gènes » de Philippe Borrel

101 Sports et jeunesse – Autres actions en faveur des jeunes – Provision pour actions en faveur des 11-15 ans – Première affectation de crédits 2019

Unanimité

Approuve une première affectation des crédits pour un montant total de 6 317 € permettant de soutenir 5 projets :

- . 2 000 € à l'Antipode MJC Rennes afin de formaliser l'accueil à destination des 11-13 ans
- . 1 500 € à l'Association Le Crabe Rouge pour son projet de création d'un parcours culturel et artistique proposé à 18 jeunes autour du genre littéraire manga et de la culture pop japonaise
- . 1 500 € au Cercle Paul Bert (Section Le Blosne) pour son projet qui s'adresse à 24 jeunes âgés de 10 à 12 ans et qui a pour objet la découverte de nouvelles pratiques sportives en vue de favoriser l'adhésion du public féminin fréquentant l'accueil passerelle
- . 457 € à l'association Par Tout Artiste pour formaliser la mise en place d'ateliers libres d'arts plastiques à destination des adolescents (12-15 ans) afin de répondre aux attentes spécifiques de ce public
- . 860 € à l'association Espoir et Entraide Scolaire pour un projet de découverte d'une ville côtière et d'appropriation du média photo, destiné à 25 jeunes des quartiers Le Blosne et Maurepas

102 Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Provision jeunes en projets – Première affectation de crédits 2019

Unanimité

Approuve cette première affectation de crédits au titre de l'année 2019 pour un montant de 20 500 € et le versement des subventions aux associations désignées ci-dessous :

- . 5 500 € à l'Antipode MJC Rennes pour la mise en place de trois temps forts, pendant le Festival Urbaines : soirée-concert "UrbanoRap Party 3", salle de l'Antipode, en ouverture du festival, le 20 février ; journée "street-soccer et initiations aux pratiques urbaines", le 22 février, Esplanade Général de Gaulle ; journée dédiée aux sports de glisse sur le streetpark de l'Arsenal, le 3 mars
- . 1 500 € au Grand Cordel MJC pour l'organisation d'un stage créatif proposant une double entrée "danse et réalisation vidéo"
- . 1 500 € à la MJC La Paillette pour son projet Théâtomobile
- . 2 500 € à l'association Médiaparks pour l'impression de la revue éponyme, réalisée par des élèves de 4ème du collège Rosa Parks en partenariat avec des enseignants de l'Université Rennes 2 et Sciences Po Rennes
- . 1 500 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation de la 6^{ème} édition de la « Nuit de l'Orientation » le 29 janvier dans ses locaux à Rennes

	<p>. 3 000 € à l'association La Nouvelle Lune pour l'organisation de la 6ème édition du festival de court-métrage 7ème lune, du 20 au 25 mars 2019 à l'Arvor</p>	
103	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Autres actions en faveur des jeunes - Provision pour projets étudiants – Deuxième affectation de crédits 2019</p> <p>Approuve cette deuxième affectation de crédits au titre de l'année 2019 pour un montant total de 9 030 € et le versement des subventions aux associations désignées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">. 1 000 € à l'association étudiante Fest-Noz de Supélec, pour l'organisation d'un Fest-Noz le 11 janvier 2019 au Campus Supélec. 500 € à l'Union des Étudiants Vietnamiens de France pour leur festival culturel du Vietnam le 9 février 2019. 1 478 € à l'Arène Théâtre pour leur festival "Entrez dans l'Arène", du 13 au 23 mars 2019 sur le Campus de Villejean. 500 € à l'Art des tournées pour leur soirée Chimères du 6 février 2019. 1 750 € à l'Amicale des Élèves de l'INSA de Rennes (A.E.I.R) pour l'organisation de l'Open Rock and Solex 2019 le 31 mars 2019. 2 000 € à l'association K-Barré pour l'organisation d'un festival du 13 au 29 mars 2019. 1 200 € à l'association KEJADENN pour l'organisation de sa semaine Bretonne du 25 au 28 mars 2019. 602 € pour l'association l'Arène Théâtre qui va organiser son festival "Les Nocturnes Insolites" du 13 au 17 mai 2019	<p>Unanimité</p>
104	<p>Sports et jeunesse – Action socio-éducative - Provision engagement citoyen - Première affectation de crédits 2019</p> <p>Approuve cette première affectation de crédits au titre de l'année 2019, pour un montant total de 975 € et le versement des subventions aux associations désignées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">. 300 € pour l'association Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine (SEA35 - Le Relais) pour l'accompagnement de 5 jeunes garçons durant 4 jours de chantier du 12 au 15 février, à la Maison de Quartier Francisco Ferrer. 300 € à l'association MJC Maison de Suède pour l'accompagnement de 4 jeunes garçons, durant 5 jours de chantier 18 au 22 février 2019, à la Maison de Quartier Francisco Ferrer. 375 € à l'association Breizh Insertion Sport pour l'accompagnement de 5 jeunes filles, pour 5 jours de chantier du 18 au 22 février à la Maison Héloïse	<p>Unanimité, 1 conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Rousset)</p>
105	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Loisirs alternatifs pour les jeunes adultes – Provision manifestation ND4J – Deuxième affectation de crédits 2019</p> <p>Approuve la deuxième affectation de crédits au titre de l'année 2019, pour un montant total de 22 680 € et le versement des subventions aux associations désignées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">. 4 210 € pour l'association A.E.I.R, et sa ND4J du 7 mars 2019 autour d'un tournoi de Jeux Vidéos à la Maison de quartier de la Touche	<p>Unanimité</p>

- . 4 500 € à l'association Mouvement Français pour le Planning Familial pour l'organisation d'une soirée intitulée "Liberté, Égalité, Sexualité", le jeudi 14 mars 2019 au 4 Bis
- . 4 350 € à l'association MJC Maison de Suède pour l'organisation d'une soirée à la MJC Bréquigny le 29 mars 2019
- . 9 620 € à l'association 4Bis Information Jeunesse - La Place des Possibles, pour l'organisation d'une soirée DAZIBAO le 5 avril 2019 au sujet de l'information jeunesse

106 Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Protocole départemental de Lutte contre l’Habitat Indigne – Participation au fonctionnement d’un guichet unique départemental habitat indigne

Unanimité

- 1 - Autorise Madame la Maire à signer le protocole départemental de lutte contre l’habitat indigne, action du Plan départemental d’action pour le logement et l’hébergement des personnes défavorisées ainsi que tout avenant ultérieur conforme aux principes initiaux du protocole
- 2 - Valide la participation de la Ville au fonctionnement du guichet unique de lutte contre l'habitat indigne du département

107 Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie d'Ille-et-Vilaine (ANPAA 35) – Convention pluriannuelle - Renouvellement

Unanimité

- 1- Approuve les termes de la convention à conclure avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie d'Ille-et-Vilaine, pour une durée de 4 ans
- 2- Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat

108 Interventions sociales et santé - Actions de prévention sanitaire – Association AIDES Région Bretagne – Convention - Renouvellement

Unanimité

- 1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec l'association AIDES Territoire d'Action Bretagne, pour une durée de 4 ans
- 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat.

109 Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Charte des villes actives du Programme National Nutrition Santé

Unanimité

- 1 - Approuve les termes de la charte des villes actives du Programme National Nutrition Santé
- 2 - Autorise Madame la Maire à la signer

110	Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Plan Régional Sport Santé bien-être 2018-2022 1 - Approuve les termes du second plan Sport Santé Bien-Être - 2018-2022 - région Bretagne qui vise au développement de l'activité physique et sportive comme outil de santé, tant pour lutter contre la sédentarité à tous les âges de la vie, que comme thérapeutique non médicamenteuse dans la prévention et le traitement des pathologies chroniques 2 - Autorise Madame la Maire à le signer	Unanimité
111	Interventions sociales et santé – Délégation de protection maternelle et infantile - Prise en charge des prestations - Convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine et le Département d'Ille-et-Vilaine - Renouvellement 1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec la caisse primaire d'assurance maladie et le Département d'Ille-et-Vilaine, pour une durée de 4 ans, concernant le remboursement à la Ville des actes médicaux dans le cadre des bilans de santé des enfants de 4 ans 2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat	Unanimité
112	Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales – Provision pour l'égalité entre les femmes et les hommes – Première affectation de crédits 2019 Accorde les subventions pour un montant total de 6 500 € réparti comme suit : · 2 500 € à l'Association Culturelle Zassa Afrique (ACZA) qui a pour but de sensibiliser aux dangers liés à l'excision afin d'y mettre fin · 1 000 € à la Compagnie "Eréké Kouliballets" · 2 000 € à l'Association "Zéro de Conduite" pour 2 projets : - 1 340 € pour le projet "Foot au féminin – création sonore participative" - 660 € pour la réalisation d'un DVD à partir du documentaire "En quête de filles" · 1 000 € à la Compagnie "La Mort est dans la boîte" pour soutenir la création du projet "Celles d'en dessous", au cimetière de l'Est	Unanimité
113	Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales – Provision Rennes au Pluriel – Première affectation de crédits 2019 Approuve l'affectation des crédits 2019 en accordant des subventions pour un montant total de 12 390 €, selon la répartition suivante : · 2 050 € à l'association Déconstruire pour l'organisation de deux rendez-vous sur la question de la représentation de la diversité culturelle dans la littérature jeunesse les 10 et 11 mai dans les locaux de l'association au Blosne · 2 000 € à ARS NOMADIS pour l'organisation de 5 séances d'écoute des Chants du Blosne du 10 au 17 mai · 2 800 € à l'UAIR pour l'organisation d'un concert au Couvent des Jacobins avec la programmation d'un groupe de musique kabyle le 17 mai · 2 000 € au Collectif des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations de la région Bretagne pour le projet "Wax ! Mode et culture" le 18 mai à la salle familiale Clémenceau	Unanimité

- . 600 € au Cercle Celtique de Rennes pour la présentation du spectacle Les contes de Maurepas le 23 mai à la Maison Bleue
- . 350 € à la Compagnie Erebe Kouliballets pour l'exposition Studio Sidibé Bébé en hommage au photographe Malick Sidibé du 6 au 23 mai à la Maison de quartier Sainte-Thérèse
- . 1 150 € à la manufacture du rêve pour la réalisation de l'exposition Beauté plurielle par l'artiste rennais SoleilNoire(e) du 13 au 21 mai dans le hall d'Askoria
- . 1 440 € à l'association SHOLEM pour l'organisation d'une projection concert autour du renouveau de la culture Yiddish et de sa transmission le 12 mai à la Maison Internationale de Rennes

114 Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales - Association Culturelle des Musulmans de Rennes – Attribution d'une subvention au titre de l'année 2019

Accorde une subvention à l'Association Culturelle des Musulmans de Rennes pour un montant de 10 000 € au titre de l'année 2019

**57 voix pour et
4 voix contre
(Groupes Parti de
Gauche et Mouvement
Radical)**

115 Interventions sociales et santé - Autres interventions sociales - Loisirs à Rennes - Été 2019 - Service de transport hebdomadaire – Tarifs

Fixe les redevances des usagers qui emprunteront le service de transport institué dans le cadre des loisirs d'été en 2019 (sorties hebdomadaires en juillet et août) :

A – Tarif normal

. Plus de 15 ans et adultes : 11 €

. Jeunes de 5 à 15 ans : 6,50 €

. moins de 5 ans : gratuité

B – Tarif Sortir!

. plus de 15 ans et adultes : 4,50 €

. jeunes de 5 à 15 ans : 2,50 €

. moins de 5 ans : gratuité

Unanimité

116 Interventions sociales et santé - Tranquillité publique, prévention de la délinquance - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Renouvellement de la convention avec l'association Optima pour l'action "médiation accès au droit dans les quartiers" - Provision - Première affectation de crédits 2019

1 - Approuve les termes de la convention entre la Ville de Rennes et Optima pour la période 2019-2020

2 - Approuve une première affectation de 3 000 € des crédits de la provision "CLSPD" au profit d'Optima, portant le soutien total de la Ville à l'action à 40 000 €

3 - Autorise Mme la Maire à signer la convention avec Optima, portant sur le dispositif "Médiation Accès au Droit", ainsi que tout avenant éventuel conforme à l'économie initiale de cette convention, notamment de simples avenants de précision ou d'ajustement

Unanimité

117	Famille - Aides aux personnes âgées – Provision – Actions en direction des personnes âgées – Première affectation de crédits 2019 Accorde les subventions aux associations pour un montant total de 7 800 € réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none">. 700 € à l'UTL pour l'organisation de 10 randonnées à thème le 12 mai 2019. 1 500 € au Bistrot Mémoire Rennais (BMR), pour l'organisation de deux journées de rencontres et d'échanges les 20 et 21 juin. 5 600 € à l'association OPAR pour son 50^{ème} anniversaire avec trois temps forts : concert de chant choral amateur le 23 mars ; journée d'étude des bénévoles le 19 juin ; déjeuner-cabaret proposé aux retraités rennais le 16 octobre	Unanimité
118	Famille – Contrat Enfance Jeunesse – Convention pluriannuelle avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine – Renouvellement 1 - Approuve les termes de la convention relative au Contrat Enfance Jeunesse à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, pour une durée de 4 ans arrivant à échéance le 31 décembre 2021 2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat	Unanimité
119	Logement - Aides au logement social – Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) - Subvention de fonctionnement – Modification de la délibération attributive de subventions Approuve l'attribution à l'AIVS d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 840,36 € au titre de l'année 2019 et prend acte de la modification de la délibération attributive de subventions n° 0062 du 4 février 2019 en résultant	Unanimité
120	Aménagement et services urbains, environnement - Autres réseaux et services divers - Réseaux de communications électroniques – Mise à disposition de la Fibre Optique Rennaise – Grille tarifaire – Compléments pour les frais d'accès aux services 1- Approuve les forfaits proposés pour les frais d'accès aux services applicables aux opérateurs et aux utilisateurs privés de réseaux indépendants: <ul style="list-style-type: none">- Tarif n°1 : situations dans lesquelles le bâtiment à desservir est déjà raccordé à la FOR et aucun câblage nouveau n'est à réaliser entre le bâtiment et le PoP (Point de présence) de l'opérateur. Coût : 900 € HT qui comprend, dans ce cas de figure, le câblage éventuel à l'intérieur du bâtiment, les travaux de raccordements optiques éventuels, le test de la liaison et les modifications d'étiquetage- Tarif n° 2 : desserte optique d'un bâtiment nouveau pour un coût de 1 600 € à ajouter au tarif n°1. Dans ce cas de figure, aucune réalisation de génie civil n'est nécessaire, le tarif est de 2 500 € HT- Tarif n° 3: création de génie civil nécessaire, soit pour adducter le site, ou pour permettre le raccordement du PoP opérateur (Point de présence). Coût supplémentaire de 1 500 € prévu pour ces travaux sous réserve que leur linéaire soit inférieur à 50 mètres. Forfait final : 4 000 € HT	Unanimité

	<p>- Tarif n° 4 similaire à la configuration du tarif n° 3 mais avec une longueur de génie civil à créer supérieure à 50 mètres. Dans ce cas, une étude spécifique déterminera le coût des frais d'accès, lequel sera donc adapté à la difficulté réelle des travaux à réaliser et aux éventuelles mutualisations possibles</p> <p>2 - Autoriser Madame la Maire à signer les conventions et avenants à venir pour la mise à disposition de fibres optiques noires aux conditions tarifaires définies dans le rapport</p>	
122	<p>Aménagement et services urbains, environnement – Bâtiment Pasteur – Convention de mission de l’Hôtel à projets – Évolution du programme et de l’enveloppe - Approbation</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention à signer avec l’Association Pasteur qui prendra effet dès sa signature, courant 2019, et arrivera à échéance le 31 décembre 2023</p> <p>2 - Autorise Mme la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p> <p>3 - Approuve les évolutions du programme (mutualisation de certaines fonctions de la cour qui sépare les deux bâtiments, amélioration du confort et de la sécurité du bâti et de ses occupants, ajout d'une cuve de récupération des eaux pluviales et renforcement de la qualité des cours de récréation, divers travaux supplémentaires) et de l'enveloppe de l'opération pour un montant de 550 000 €</p>	<p>42 voix pour, 12 voix contre (Groupe Alternance 2020), 7 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Rault, Briand, Andro, Krüger, MM. Sémeril, Le Bougeant et Guiguen)</p>
125	<p>Aménagement et services urbains, environnement – Locaux associatifs – Mises à disposition à titre gratuit - Conventions</p> <p>1 - Approuve le principe de mise à disposition gratuite de locaux aux associations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'Institut Franco-Américain (IFA)- la Maison Internationale de Rennes (MIR)- l'Association Bug- l'Association du Bourg l'Evêque- la Maison de la Consommation et de l'Environnement- la MJC Maison de Suède pour les locaux qu'elle occupe provisoirement 81 bd Albert 1^{er} (pendant les travaux du 5 rue de Suède) et pour les nouveaux locaux dénommés Manoir des Chalais situés 36 bd Albert 1^{er} <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer les nouvelles conventions ainsi que tout avenant ultérieur à conclure pour la mise à disposition de ces locaux</p>	<p>Unanimité</p>
126	<p>Aménagement et services urbains, environnement - Opération d'aménagement Maurepas Gros Chêne - Modalités d'organisation de la procédure de participation du public par voie électronique</p> <p>1 - Approuve les modalités d'organisation de la procédure de participation du public par voie électronique relative au projet de création de la ZAC Maurepas Gros Chêne</p>	<p>Unanimité moins 15 abstentions (Groupes Alternance 2020 et Parti de Gauche)</p>

<p>2 - Autorise Madame la Maire à signer, en temps opportun, tous les documents à intervenir dans le cadre de la présente procédure, notamment pour définir les dates de cette participation, dans un avis d'information du public.</p>	<p>Unanimité, 1 conseiller ne prenant pas part au vote (M. Maho-Duhamel)</p>
<p>127 Aménagement et services urbains, environnement - Square du Docteur Quentin- Construction de 31 logements locatifs et de 21 logements en accession aidée – Cession de terrain à Archipel Habitat</p> <p>1 - Approuve la cession à Archipel Habitat de 2 parcelles de terrain sises rue des Plantes, ayant préalablement fait l'objet d'un déclassement (cf. DCM n° 484 du 4 décembre 2017)</p> <ul style="list-style-type: none">* La parcelle destinée à recevoir le programme de locatifs va être cédée à Archipel Habitat à l'euro symbolique* La parcelle destinée à accueillir les logements en accession aidée va être cédée à l'OFS Rennes Métropole au prix de 272 220 € (prise en compte des coûts de viabilisation importants de ce site) <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique à intervenir, qui sera dressé en la forme notariée, ainsi que les éventuels actes subséquents</p>	<p>Unanimité</p>
<p>128 Aménagement et services urbains, environnement - ANRU - Quartier Maurepas/Gros Chêne/Europe - Acquisition de divers murs commerciaux et appartement 32 rue de Trégain</p> <p>1 - Décider l'acquisition des biens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">* Dans le centre commercial Gros Chêne :<ul style="list-style-type: none">. le lot correspondant à la moyenne surface alimentaire au prix de 2 200 000 €. le local commercial à enseigne "Épicerie générale produits du Monde – Lycamobile" au prix de 155 000 €* Dans la copropriété du centre commercial Europe :<ul style="list-style-type: none">. le lot à enseigne de boulangerie et Lycamobile, au prix de 120 000 €, pour lequel un différé de jouissance jusqu'au 31 décembre 2019 a été accordé. le lot à enseignes de tabac-presse et de coiffure, au prix de 120 000 €, pour lequel un différé de jouissance jusqu'au 31 décembre 2019 a été accordé. les lots constituant un appartement T5 au prix de 170 000 € <p>2 - Recommande la substitution de l'aménageur Territoires Publics à la Ville pour le transfert de propriété et la signature des actes subséquents</p> <p>3 – Autorise, à défaut de substitution, Madame la Maire à signer les actes authentiques d'acquisition</p>	<p>Unanimité, 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Rousset, MM. Bourcier, Careil et Maho-Duhamel)</p>
<p>131 Aménagement et services urbain, environnement – Provision actions quartiers – Première affectation de crédits 2019</p> <p>Approuve l'attribution des subventions aux associations désignées ci-dessous pour un montant total de 32 181 € :</p> <ul style="list-style-type: none">* quartier Thabor / Saint Hélier / Alphonse Guérin :<ul style="list-style-type: none">. 400 € à l'association Pop'Up de quartier workshop citoyen pour la Semaine de la convivialité du 1er au 4 avril 2019.	

- . 1 400 € à l'association Rennes Pôle Association pour le Grand carnaval des enfants du quartier le 9 mars
- * quartier Bourg l'Évêque / La Touche / Moulin du Comte :
 - . 1 500 € à l'association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) La Paillette pour Banquet chanté "SOUPRA" : quatre week-ends d'ateliers écriture, chant et théâtre de mars à mai 2019 suivi d'une représentation publique le 24 juin 2019.
- * Quartier Saint Martin :
 - . 350 € à l'association La chorale et les amis de l'orgue Saint Martin pour le Concert de l'orchestre des jeunes de Haute Bretagne le 12 mai 2019.
 - . 900 € au Comité de quartier Nord Saint Martin pour la Fête de la Saint-Jean le 15 juin 2019
- * Quartier Maurepas / Bellangerais :
 - . 285 € à l'association Les merveilles de Maria pour le projet Village éducatif de mars 2019 à juin 2019.
 - . 424 € à l'association Quartier Armorique pour Concours photos (février/mars 2019) et inauguration jardin collectif (juin 2019).
 - . 485 € à l'association La Rive – Club M'Aide pour une visite du parc Terra Botanica à Angers le 30 septembre 2019 :
 - . 547 € à l'association Les Gavroches pour un vide-grenier le 5 mai en collaboration avec les acteurs de l'activité sociale et culturelle du quartier et un concert gratuit le 29 juin à l'attention des familles et citoyens du quartier.
 - . 565 € à l'association AVEROES-3C pour une aide au démarrage de l'association
 - . 565 € à la Compagnie Zusvex pour "Les petites pauses poétiques" le 8 juin 2019.
 - . 1 134 € à l'association Entertainment Art Network pour la deuxième édition du Gala de quartier le 15 juin 2019
- * Quartier Jeanne d'Arc / Longs Champs / Beaulieu :
 - . 610 € à l'association Le café associatif des Gallets pour le projet Les dimanches du café associatif de mars 2019 à octobre 2019.
 - . 660 € à l'association Collectif des parents Jean Rostand (COPAJERO) pour l'opération Fête du vélo aux Longs Champs les 25 et 26 mai 2019
 - . 908 € à l'association Vivre aux Longs Champs pour la dixième Fête de l'été le 28 juin 2019
 - . 913 € à la Maison des jeunes Le grand Cordel MJC pour la Fête de quartier 2019 le 22 juin 2019
- * Quartier Francisco Ferrer / Landry / Poterie :
 - . 200 € à l'association de Défense du Haut Sancé pour "la 4ème édition du vide-grenier du Landry le 23 septembre 2018
 - . 400 € au Comité de quartier Francisco Ferrer ainsi répartis :
 - 200 € pour Ferrer en jeux le 9 mars
 - 200 € pour Ferrer en Vert les 5 et 6 avril 2019
 - . 500 € au Cercle Paul Bert section Rapatel/Poterie pour Les chantiers du Cercle du 15 au 20 juin 2019.
 - . 500 € à l'association Comme à l'envi pour "Approche du regard : images et textes produits par les habitant.e.s" sur l'année 2019
 - . 750 € à l'association Bel Air pour Fête des livres et des jardins le 28 avril 2019.
 - . 1 800 € à la Maison du Ronceray ainsi répartis :
 - 200 € pour Les vendredis verdure les 23 et 28 juin 2019

- 600 € pour "Y'a pas d'âges, y'a qu'à venir" sur le thème de La Bretagne du 14 février 2019 au 5 juin 2019
- 1 000 € pour "Du Rififi au quartier 7" sur le thème Enquête et Mystère du 1er au 18 juin 2019

* Quartier Cleunay / Arsenal-Redon / Courrouze :

- . 600 € à l'association Jardin des Mille Pas pour "Pieds nus dans la bourrache" le 25 mai 2019.
- . 850 € à l'association Bing Bang Circus pour le Festival "Circus et compagnie 6" le 20 avril 2019.
- . 1 500 € au Comité de quartier Cleunay pour une participation au journal des habitants du quartier 9 « Le Pont 9 »

* Quartier Villejean / Beauregard :

- . 400 € à l'association L'Armada pour La Fête les 22 et 23 juin 2019
- . 1 350 € à l'association 3 Regards Léo Lagrange ainsi répartis :
 - 600 € pour la troisième édition de la Fête du printemps le 27 avril 2019.
 - 750 € pour le Carnaval de quartier le 8 mars dernier

* Quartier Le Blosne :

- . 585 € à l'association Quartier Libre pour l'opération "Quartier Libre" tout au long de l'année 2019.
- . 750 € à l'association Merci Babeth ! pour l'opération "Marché de producteurs/Atelier cuisine" le 23 juin 2019.
- . 758 € à l'association MBTMS pour L'Amorce du 6 au 12 mai 2019.
- . 1 000 € à l'association Dooinit pour Block party le 7 avril 2019.
- . 1 000 € à l'association Breizh Insertion Sport pour le projet "Union Féminine Solidarité" de mars 2019 à juin 2019.
- . 1 000 € à l'association Erebe Kouliballets pour la 26ème édition du festival Tout à coup du 8 au 16 juin sur le thème "le féminin dans l'espace public"
- . 1 700 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS) pour le centre social Carrefour 18, pour le Carnaval des centres de loisirs municipaux et associatifs du Blosne le 2 mars dernier
- . 2 200 € à l'association Le ruisseau du Blosne pour une participation à la parution de quatre numéros du journal de quartier Le Ruisseau du Blosne, de janvier à décembre 2019.

* Interquartiers (Maurepas / Bellangerais et Jeanne d'Arc / Longs Champs / Beaulieu) :

- . 2 692 € au Comité des fêtes de Maurepas pour le Critérium cycliste le 17 mai quartiers Maurepas/Bellangerais et Jeanne d'Arc/Longs Champs/Beaulieu.

132 Aménagement et services urbains, environnement - Budget participatif – Révéler le site des cartoucheries sur la ZAC la Courrouze – Avant-projet définitif - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Rémunération définitive du maître d'œuvre – Approbation

Unanimité

- 1 - Approuve l'avant-projet définitif relatif au projet de réhabilitation du site des cartoucheries
- 2 - Approuve la modification de programme et la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 533 067 € HT (639 680 € TTC) dont 417 000 € HT (500 400 € TTC) de travaux pour la réalisation du projet de réhabilitation du site des cartoucheries

3 - Approuve le montant de rémunération définitive du maître d'œuvre fixé à 51 550 € HT (61 860 € TTC)

4 - Autorise Madame la Maire à signer tout acte s'y rapportant.

133 Aménagement et services urbains, environnement - Budget participatif – Révéler le site des cartoucheries sur la ZAC la Courrouze – Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics – Premier avenant – Approbation

Unanimité

1 - Approuve le premier avenant au contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage du 13 octobre 2017 à conclure avec Territoires Publics

2 - Autorise Madame la Maire à signer ledit avenant, et tout acte s'y rapportant

134 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Atalante Champeaux – Parcelle n°4 – Cession de charges foncières à Eiffage Immobilier – Modificatif

Unanimité

1 – Modifie le parcellaire du terrain afin d'y intégrer des parcelles ayant été oubliées dans la précédente cession de charges foncières

2 - Autorise Madame la Maire à signer la promesse synallagmatique de vente, l'acte authentique et tous documents subséquents

135 Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Blosne Est – Acquisition de lots parkings

**Unanimité moins
13 abstentions
(Groupe Alternance
2020)**

1 - Décide l'acquisition des biens suivants :

<i>Adresses</i>	<i>Références cadastrales</i>	<i>N° de lot</i>	<i>Tantièmes</i>	<i>Prix en €</i>
5 rue de Hongrie	LP 37	21	1/52èmes	3000,00
16 Avenue de Pologne	LO 71	59	1/75èmes	3000,00
6 Avenue de Pologne	LP 54	9	1/60èmes	3000,00
43 Avenue des Pays-Bas	LO 12	62	1/95èmes	3000,00
4 Avenue de Pologne	LP 53	27	1/52èmes	3000,00
43 Avenue des Pays-Bas	LO 12	72	1/95èmes	3000,00
43 Avenue des Pays-Bas	LO 12	46	1/95èmes	3000,00

2 - Autorise Madame la Maire à signer les actes authentiques à intervenir en la forme notariée et tous documents subséquents.

136	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne Est – Pays-Bas Nord, Volclair, carrefour "Pays-Bas/Yougoslavie/Volclair", Le Strat, abords du Triangle – Avant-projet	Unanimité
	<p>1 - Prend acte des éléments de l'avant-projet relatif à l'opération Pays-Bas Nord, Boulevard Volclair, carrefour "Pays-Bas/Yougoslavie/Volclair", îlot Le Strat et abords du Triangle – ZAC Blosne Est</p> <p>2 - Approuve l'enveloppe financière associée aux travaux de compétences communales s'élevant à 1 448 530 € HT, soit 1 738 236 € TTC</p> <p>3 - Autorise Madame la Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.</p>	
137	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC de Guines – Programme des équipements publics – Approbation	Unanimité moins 13 abstentions (Groupe Alternance 2020)
	<p>Approuve le programme des équipements publics de la ZAC de Guines</p> <p>* Les équipements propres à l'opération financés par la ZAC, sont :</p> <ul style="list-style-type: none">. le prolongement de la rue Porcon de la Barbinais. la réalisation d'une nouvelle voie de desserte de l'îlot en limite nord de la parcelle. le prolongement de l'allée François Mauriac. l'aménagement d'un parc urbain le long du bd Saint-Conwoïon. l'aménagement d'un square de proximité à l'ouest au contact du secteur Porcon de la Barbinais. l'aménagement de tous les réseaux nécessaires au fonctionnement du quartier. l'aménagement des points d'apport volontaire des déchets <p>* Les équipements publics d'infrastructures primaires concernent :</p> <ul style="list-style-type: none">. le réaménagement de la rive Ouest du Bd Saint-Conwoïon, de la section Nord du Bd de Guines et de la rue Inkermann (section Guines/Postuminus)	
138	Aménagement et services urbains, environnement - Quartier Francisco Ferrer/Landry/ Poterie – Première modification du dossier de création de la ZAC du Haut-Sancé (ex Châteaugiron-Landry) – Bilan de la concertation – Approbation	46 voix pour, 15 voix contre (Groupes Parti de Gauche et Alternance 2020)
	<p>1 - Prend acte du déroulement de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC du Haut-Sancé et d'en approuver le bilan</p> <p>2 - Approuve le dossier de création modificatif de la ZAC du Haut-Sancé (ex Châteaugiron-Landry)</p> <p>3 - Autorise Madame la Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	
139	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC des Longs-Champs - Clôture - Acquisition de deux parcelles - Modificatif	Unanimité
	<p>1 – Décide l'acquisition à l'euro symbolique de 2 parcelles de 8 et 7 m² sises en bordure de la résidence des Galets, conformément au protocole de clôture de la ZAC des Longs Champs</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique à intervenir, qui sera dressé en la forme notariée, ainsi que les éventuels actes subséquents.</p>	

140	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Madeleine – Aménagement du square Madeleine Brès – Validation des études d’avant-projet 1 - Approuve les études de l'avant-projet de compétence communale et l'enveloppe financière associée, s'élevant à 630 000 € HT, soit 756 000 € TTC (valeur novembre 2018) pour la Ville de Rennes 2 - Autorise Madame la Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération	Unanimité
141	Aménagement et services urbains, environnement - Concession d'Aménagement du Centre Ancien – Opération de Restauration Immobilière (ORI) – Demande de prorogation de l'arrêté préfectoral relatif au 2ème programme de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de travaux 1 - Autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter la prorogation de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral en date du 27 mai 2014, portant sur le deuxième programme de travaux de restauration immobilière, au bénéfice de la Ville de Rennes et de son aménageur la SPLA Territoires Publics pour une nouvelle période de 5 ans 2 - Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération	Unanimité
142	Aménagement et services urbains, environnement - Politique de la Ville - Renouveau Urbain - Nouveau Programme National de Renouveau Urbain - Sollicitation d'un fonds de concours de Rennes Métropole en faveur du Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention 1 - Autorise Madame la Maire à solliciter la participation financière de Rennes Métropole aux taux les plus élevés possibles Le fonds de concours sollicité auprès de Rennes Métropole pour la construction de ce pôle Musique-Danse-Théâtre du Conservatoire est de 1 650 020 €, correspondant à un taux de financement de 9 % 2 - Approuve les termes de la convention financière à conclure avec Rennes Métropole pour définir les modalités de versement du fonds de concours 3 - Autorise Madame la Maire à signer cette convention ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat.	Unanimité
143	Aménagement et services urbains, environnement – Politique de la Ville – Contrat de Ville – Provisions pour diverses actions – Première affectation de crédits 2019 1- Approuve le premier programme d'actions 2019, en apportant le soutien de la Ville de Rennes à 18 projets d'associations et organismes porteurs pour un montant total de 63 000 €, comme indiqué ci-après : <ul style="list-style-type: none">. Antipode MJC – Des musiciens dans la ville : 6 500 €. Cercle Paul Bert – Sport santé et nutrition : 3 500 €. Cercle Paul Bert – Breq'in sport : 3 000 €. Matières créatives – Ensemble créatif : 1 500 €. MJC Bréquigny – initiatives made in Breq : 1 000 €. MJC Maison de Suède – On reste en contact : 3 000 €	Unanimité, 1 conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Letourneux)

- . Kouliballets – Lov' : 2 500 €
- . Bob Théâtre – Quartier en paysages : 2 500 €
- . GRPAS – Ecole, familles, quartier (CPO) : 5 000 €
- . CIDFF 35 – Insertion sociale des femmes des quartiers sensibles : 2 000 €
- . Langophonies – Programme de cours de FLE : 8 000 €
- . Langue et communication – Ateliers linguistiques radio et langue et citoyenneté : 2 000 €
- . Langue et communication – Passeport insertion : 3 000 €
- . Langue et communication – Session ASL intensive été : 3 000 €
- . PRISME – ASL Passerelle vers l'emploi : 6 000 €
- . UFOLEP – Cycle Multisport à Bréquigny et Villejean : 3 000 €
- . Ay-Roop – Castells : 2 500 €
- . Zéro de conduite – Foot au féminin : 5 000 €

2- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents ultérieurs découlant des décisions prises dans la délibération.

144 Aménagement et services urbains, environnement - Politique de la Ville – Contrat de Ville – Provision pour diverses actions – Deuxième affectation de crédits 2019 - Association Langue et Communication - Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS) – Conventions pluriannuelles d'objectifs - Subvention

- 1- Approuve les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs à conclure avec l'association Langue et Communication et l'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS)
- 2 - Autorise Madame la Maire à les signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale de la convention
- 3 - Approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS)

146 Action économique - Commerce - Carré Rennais - Soutien à la promotion du commerce en centre-ville - Subvention exceptionnelle

Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 80 000 € au bénéfice du Carré Rennais (soutien des actions d'animations commerciales)

147 Action économique – Commerce - Diverses actions – Provision pour animation commerciale – Première affectation de crédits 2019

Approuve une première affectation de crédits d'un montant total de 11 400 € aux bénéficiaires désignés ci-après :

- 900 € à l'association le Carré Rennais pour l'organisation d'un temps d'animation à l'occasion du festival "Travelling"

**Unanimité,
4 conseillers ne
prenant pas part au
vote (Mme Rousset,
MM. Bourcier, Careil et
Maho-Duhamel)**

**34 voix pour, 2 voix
contre (Groupe Parti
de Gauche),
24 abstentions
(Groupes Alternance
2020 et Écologiste,
Mme Sohier),
1 conseiller ne
prenant pas part au
vote (M. Goater)**

**Unanimité moins
1 abstention
(Mme Sohier)**

- 5 000 € à l'association le Carré Rennais pour la course des garçons de cafés organisée le 25 avril 2019, dans le cadre de l'opération Urban Trail qui se déroulera le 28 avril dans le centre-ville
- 5 000 € à l'association de la Rue de Saint-Malo pour la 32ème fête de la paresse qui se déroulera le 1er mai 2019 rue de Saint-Malo
- 500 € à l'association de quartier Pop Up Cito Yen pour l'organisation de la semaine de la convivialité

148 Action économique - Actions pour l'emploi - Provision pour emploi associatif local - Conventions bipartites - Première affectation de crédits 2019

Unanimité

1 - Approuve les termes des conventions bipartites à conclure pour 3 ans avec les associations suivantes :

. Lillico : renouvellement de l'aide au poste d'animatrice communication.

Période de convention : 17 avril 2019 au 16 avril 2022

Montant annuel de l'aide : 10 000 € sur la base d'un emploi à temps plein, donc à proratiser en 2019

. Skol An Emsav : renouvellement de l'aide au poste de Coordinateur et initiateur à la langue et la culture bretonne.

Période de convention : 19 juin 2019 jusqu'au 18 juin 2022.

Montant annuel de l'aide : 3 000 € par an sur la base d'un emploi à temps plein, donc à proratiser en 2019

2 - Autorise Madame la Maire à signer les conventions, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat.

150 Relations internationales - Aides pour projets à caractère international – Provision - Deuxième affectation de crédits 2019

Unanimité

Approuve une deuxième affectation de crédits au titre de l'année 2019 pour un montant total de 7 650 € aux bénéficiaires désignés ci-après :

- . 300 € à la Fédération des Associations Franco-Allemandes (FAFA) pour deux temps forts. 20 mai, conférence à l'espace Ouest-France sur l'Europe et le couple franco-allemand animée par Marion Gaillard, maître de conférences à Sciences-Po Paris et 21 mai, ciné-débat au cinéma Arvor, sur le mur de Berlin et l'importance de son ouverture pour l'Europe, avec Marion Gaillard.
- . 1 500 € au comité de jumelage Rennes-Poznań pour soutenir un échange entre trois musiciens rennais et trois musiciens de Poznań.
- . 1 500 € à la société des Régates Rennaises pour financer la production d'une exposition de photographies réalisées à l'occasion des voyages de l'association en Europe.
- . 1 000 € à l'association Solidarité 35 Roumanie pour soutenir deux actions en lien avec la Saison France-Roumanie, dans le cadre de l'évènement « Sibiu, région gastronomique européenne » et aussi à l'occasion du 20ème anniversaire du jumelage entre Rennes et Sibiu en Roumanie
- . 1 600 € à la compagnie Engrenage[s] pour le déplacement à Erlangen de la fanfare Oozband, à l'occasion du 55^e anniversaire du partenariat Rennes Erlangen, le 24 février 2019
- . 1 000 € à l'Orchestre des Jeunes de Haute Bretagne pour financer l'accueil de jeunes musiciens du lycée d'art de Sibiu en Roumanie, dans le cadre d'un échange. Les jeunes de Sibiu sont accueillis du 27 au 30 mars à Rennes et un concert gratuit ouvert au grand public sera proposé par les deux orchestres

. 750 € à la société de production Candela pour le déplacement à Brno du réalisateur du film « Un homme sans histoire » qui sera projeté à l'occasion du Festival de la Francophonie « Bonjour Brno » en avril 2019

151 Relations internationales - Subvention fonctionnement - Provision Aide aux pays en développement - Première affectation de crédits 2019 - Soutien au projet pluriannuel du Réseau de Coopération décentralisée en Palestine à Jérusalem-Est.

Unanimité

Approuve une première affectation de crédits, d'un montant total de 8 000 €, au profit du Réseau de Coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP), réseau français de collectivités auquel la Ville adhère

152 Administration générale - Vœu relatif aux établissements publics de savoirs fondamentaux - Vœu présenté par le groupe Parti de Gauche - France insoumise

**47 voix contre et
14 voix pour
(Groupes Parti de
Gauche, Écologiste et
Mme Sohier)**

Rejette le vœu présenté par le Groupe Parti de Gauche, concernant les établissements publics de savoirs fondamentaux

- * Vu le projet de loi en cours pour une « école de la confiance » tel que voté par l'Assemblée Nationale le 19 février 2019
- * Vu en particulier l'amendement AC50 présenté par Mme Rilhac, Mme Amadou, M. Le Bohec et M. Sorre et adopté, portant création des Etablissements Publics de Savoirs Fondamentaux
- * Vu la mobilisation massive des personnels de l'Éducation Nationale et des parents d'élèves contre ce projet de loi
- * Considérant que la fusion des écoles maternelles, primaires et des collèges prévues dans le cadre des Etablissements Publics de Savoirs Fondamentaux, à l'appréciation des collectivités locales, ne répond qu'à des exigences comptables et non à des besoins réels de la population
- * Considérant qu'une telle fusion éloignerait les jeunes enfants et leur famille d'un établissement scolaire de proximité, accessible facilement
- * Considérant qu'il n'est pas adapté pour des enfants de 3 ans de partager le même espace que des adolescents de 14 ou 15 ans
- * Considérant que pour les élèves en bas-âge les écoles à taille humaine sont plus adaptées car facilitant les repères et la vigilance du personnel
- * Considérant que l'organisation de ces EPSF, dirigés par un seul Directeur épaulé par des adjoints, bureaucratise les missions de ce dernier, l'éloignant des réalités du terrain, d'une certaine proximité pour les élèves, parents d'élèves, personnels enseignants et non-enseignants
- * La Ville de Rennes informe Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer, que :
Article 1 : Aucune école maternelle ou primaire rennaise ne fusionnera avec un collège dans l'objectif de créer un Établissement Public de Savoirs Fondamentaux

153	<p>Administration générale - Vœu pour le retrait de l'article 6 quater de la Loi pour une école de la confiance – Vœu présenté par les Groupes Socialiste, Écologiste et Communiste</p> <p>Adopte le vœu présenté les Groupes Socialiste, Écologiste et Communiste concernant l'article 6 quater de la Loi pour une école de confiance</p> <ul style="list-style-type: none">* Le projet de loi « Pour une école de la confiance » adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 19 février dernier prévoit, par un amendement de son article 6, la création des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux* Il s'agit de modifier de façon importante l'organisation scolaire, par le regroupement des écoles sous l'autorité administrative du chef d'établissement du collège de secteur* Le risque de voir disparaître la fonction de directrice et directeur d'école a conduit la communauté éducative à se mobiliser contre cette évolution. La journée du mardi 19 mars a notamment été marquée par un mouvement de grève massif des enseignantes et enseignants rennais* Le Conseil Municipal de Rennes s'inquiète d'une disposition adoptée dans la précipitation, et sans concertation avec la communauté éducative. La Ville de Rennes ne sera donc pas territoire volontaire pour la mise en œuvre des EPLESF.* Les directrices et directeurs d'école méritent une reconnaissance de leur statut et du rôle particulier qu'ils jouent, dans une relation de proximité avec les parents et les autres acteurs de nos quartiers mobilisés pour l'éducation* Aussi le Conseil Municipal de Rennes souhaite que soit retiré l'article 6 quater du projet de loi « Pour une école de la confiance » et qu'une discussion s'ouvre avec les acteurs du monde éducatif, notamment les collectivités territoriales compétentes	46 voix pour, 13 voix contre (Groupe Alternance 2020) et 2 abstentions (Groupe Mouvement Radical)
154	<p>Administration générale - Vœu relatif au droit de manifester et aux conséquences des débordements récents observés en marge des manifestations des "Gilets Jaunes" – Vœu présenté par le Groupe Alternance 2020</p> <p>Rejette le vœu présenté le Groupe Alternance 2020, concernant le droit de manifester et aux conséquences des débordements récents observés en marge des manifestations des "Gilets Jaunes"</p> <ul style="list-style-type: none">* Rien ne justifie les violences, les brutalités, les émeutes, les débordements, les saccages ou les pillages auxquels nous assistons depuis maintenant vingt samedis consécutifs en marge du mouvement des « Gilets Jaunes » à Paris, en régions, ou à Rennes* La France n'est ni un pays qui crie famine, ni un État vivant en dictature ! Manifester pour défendre un droit, manifester pour défendre une opinion, manifester pour faire entendre un mécontentement... Dans notre État, quel qu'en soit le motif, manifester est un droit. Il est garanti par son inscription dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Il est aussi implicitement garanti également par la Convention européenne des droits de l'homme* Nul ne souhaite remettre en question ce droit fondamental à condition de répondre au devoir qu'il prescrit de déclarer préalablement une manifestation par ses organisateurs	48 voix contre et 13 voix pour (Groupe Alternance 2020)

- * Une manifestation peut s'effectuer sereinement dans le calme, sans heurt, sans violence, sans vandalisme ou sans casse. Les dizaines de milliers de Français qui ont défilé le samedi 16 mars dernier dans toute la France pour appeler à des mesures en faveur du climat l'ont amplement démontré. Dans le centre-ville de Rennes, plusieurs milliers de personnes ont formé un cortège qui a défilé dans le calme
- * Dans le cas du mouvement des « Gilets Jaunes », de samedi en samedi, un seuil de violences inadmissibles a progressivement été franchi. Il convient de rappeler lucidement que la violence ne correspond pas à une manière de se faire entendre. Au contraire, elle dessert la cause de ceux qui ont de vraies raisons de faire entendre leur mécontentement. Il est temps de rompre toute porosité entre les fauteurs de troubles et certains leaders proclamés du mouvement des « Gilets Jaunes »
- * Le mouvement des « Gilets Jaunes » a fortement impacté l'activité commerciale et l'attractivité du centre-ville de Rennes. Dès les premiers week-ends de décembre, les commerçants avaient pris conscience que ce mouvement aurait des conséquences significatives et souvent irréversibles sur leurs activités. Avec la répétition de manifestations liées au mouvement des « Gilets Jaunes » chaque samedi, ces craintes se sont confirmées à l'issue de la période des fêtes de fin d'année et des soldes d'hiver. 38 % des commerçants du centre-ville ont perdu près de la moitié de leur chiffre d'affaires
- * La fédération française de l'assurance estime le montant des dégâts liés au mouvement des « Gilets Jaunes » à plus de 170 millions d'euros sur une base de 10 000 déclarations de sinistres enregistrées depuis la mi-novembre 2018 dont 4 000 concernent des commerces
- * En réponse à cette fragilisation de la trésorerie de nombreux commerçants, le Gouvernement a débloqué une enveloppe de 3 millions d'euros pour financer des animations commerciales dans les villes les plus touchées dont Rennes
- * Il a également décidé de mieux accompagner les entreprises fragilisées en faisant mieux connaître tous les dispositifs mis en place : demande d'autorisation d'activité partielle, prolongation jusqu'au 30 avril de l'étalement des charges sociales et fiscales, déploiement de « brigades d'intervention » (URSSAF, DIRECCTE, CCI,...) pour aller démarcher, informer et aider les commerçants, artisans et indépendants à constituer des demandes d'aide
- * Au lendemain du vingtième samedi consécutif du mouvement des « Gilets Jaunes », le Conseil municipal de Rennes :
 - rappelle son attachement à la liberté publique fondamentale de notre République du droit de manifester en paix et en sécurité
 - appelle les contestataires porteurs de revendications justifiables à se dissocier ostensiblement des auteurs de violences, de saccages ou de pillages en condamnant leurs actes avec la plus grande fermeté et à s'engager au respect de l'autorité publique, au fondement de notre démocratie et de ses symboles
 - redit son soutien entier et sans réserve aux forces de l'ordre (policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers,...) qui œuvrent quotidiennement pour la protection et la sécurité de nos concitoyens
 - demande au Gouvernement de prendre des mesures fortes, l'adoption d'une doctrine du maintien de l'ordre ad hoc et un traitement judiciaire qui s'impose pour mettre fin au spectacle révoltant auquel les Français assistent

chaque samedi depuis le 18 novembre 2018 à Paris et en régions
- invite le Gouvernement à respecter ses engagements d'apporter dès que possible sa contribution de mesures d'aides directes aux commerçants, ainsi que le déblocage d'une enveloppe nationale de 3 millions d'euros pour financer des animations commerciales dans une dizaine de villes dont Rennes

155 Administration générale - Vœu pour une Constitution écologique – Vœu présenté par les Groupes Socialiste, Écologiste, Communiste, Union Démocratique Bretonne et Mouvement Radical

Adopte le vœu présenté les Groupes Socialiste, Écologiste, Communiste, Union Démocratique Bretonne et Mouvement Radical concernant l'évolution de l'article 1^{er} de la Constitution pour une Constitution écologique :

* Après la mise en garde de l'ONU en octobre dernier, le dernier rapport du GIEC, et la parution de nombreuses autres études, les initiatives citoyennes et associatives se multiplient et se font l'écho d'un cri d'alerte grandissant. Celui de conjurer l'irréversible et d'éviter l'irréparable en luttant comme jamais contre le changement climatique

* De ce point de vue, 2018 a marqué d'un sursaut indéniable les consciences. Les épisodes météorologiques extrêmes que nous avons connus récemment nous l'ont fait comprendre avec une grande acuité, et cela a fait naître en beaucoup d'entre nous la conviction que le combat climatique est sans doute l'enjeu le plus essentiel, et le plus fondamental de notre époque. L'exemple de la pétition l'Affaire du siècle, qui a obtenu plus de 2 millions de signatures, est sans doute le plus parlant

* La Ville de Rennes s'est engagée de longue date en faveur d'un modèle de développement durable. En adhérant à Energy Cities dès la création de l'association, en gérant très tôt de manière économe les ressources foncières, pour créer une ville-archipel, freinant ainsi l'artificialisation des terres C'est la volonté d'inscrire de manière durable le développement de la ville qui a guidé la volonté de créer une ligne de métro, puis une seconde, qui mettront en 2020 plus de deux tiers des Rennais à moins de dix minutes à pieds d'une station. C'est aussi le réseau express vélo qui va permettre d'accéder en sécurité du centre-ville aux quartiers en un quart d'heure.

C'est la piétonisation du cœur de ville qui se poursuivra après 2020 et la mise en service d'un nouveau plan de circulation des bus. Ce sont les Prairies Saint Martin, qui seront un poumon vert de 30 hectares en centre-ville. C'est la gestion différenciée des espaces verts. Un ensemble d'engagements qui nous a valu d'être la ville élue capitale française de la biodiversité.

* Et nous franchissons de nouvelles étapes, notamment en matière énergétique, avec l'entrée en vigueur du plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC). Le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) de Rennes, adopté le 7 mars dernier, consacre encore davantage la place de la nature à Rennes, avec une obligation de bandes de pleine terre et une gestion de l'eau à la parcelle, ainsi qu'un coefficient de végétalisation pour chaque projet de construction. Il conforte un modèle de développement qui ne s'étale pas et qui reconstruit à 95 % la ville sur elle-même. Il renforce aussi notre modèle rennais du logement

* À l'échelle nationale, une révision de la constitution est engagée. Les

**Unanimité moins
2 abstentions (Groupe
Parti de Gauche),
13 conseillers ne
prenant pas part au
vote (Groupe
Alternance 2020)**

associations Climates, Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFED), WARN! (We Are Ready Now!) et Notre affaire à tous s'en saisissent, y voyant une opportunité rare de donner plus d'importance à l'écologie en modifiant l'article 1er de la Constitution : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique, sociale", pour y adjoindre les qualificatifs "solidaire et écologique"

* D'autres États européens ont déjà intégré à leur Constitution le devoir de protéger l'environnement et le droit de chacun de jouir d'un environnement sain

* La Constitution est le socle des lois. Elle donne une ligne directrice aux législateurs et aux entreprises. Et modifier l'article 1 est symbolique de l'importance que le combat climatique doit prendre dans notre pays

* La Maire de Rennes a signé dès juin 2018 le Pacte Finance-Climat porté par Jean Jouzel et Pierre Larrourou, et le conseil municipal a adopté un vœu en soutien à ce pacte le 3 décembre 2018

* Elle signe aujourd'hui cet appel pour une Constitution écologique

**156 Administration générale – Délégation du Conseil municipal à la Maire –
Compte rendu des mois de décembre 2018 et janvier 2019**

**Le conseil prend
acte**

Prend acte du compte-rendu des mois de décembre 2018 et janvier 2019.

**158 Administration générale – Charte de la Démocratie Locale – Création d'une
fonction de médiation et statut de Médiateur de la Ville de Rennes –
Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales - Adhésion**

Unanimité

1 - Approuve la création d'une fonction de Médiateur à la Ville

2 - Décide l'adhésion de la Ville à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales pour un montant de 200 € pour l'année 2019

**159 Administration générale – Information-communication - Provision pour aide
aux festivals – Première affectation de crédits 2019 – Conventions et avenants**

**Unanimité,
4 conseillers ne
prenant pas part au
vote (Mme de Villartay,
MM. Careil, Sémeril et
Jégou)**

1 - Approuve l'affectation de crédits au titre de la provision pour aide aux festivals aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 127 500 €

. 23 000 € à l'association Trans Musicales pour la communication du festival Les Rencontres Trans Musicales

. 15 000 € à l'association Les Tombées de la Nuit pour la communication du festival du même nom

. 13 000 € à la SAEML Théâtre National de Bretagne pour la communication du festival TNB (nouveau nom du festival "Mettre en Scène")

. 9 000 € à l'association Centre de Production des Paroles Contemporaines (CPPC) pour la communication du festival Mythos

. 8 000 € à l'association Electroni[k] pour la communication du festival Maintenant

. 6 000 € à l'association Ay Roop pour la communication du festival du même nom

. 6 000 € à l'association Clair Obscur pour la communication du festival Travelling

- . 6 000 € à l'association I'm From Rennes pour la communication du festival du même nom
- . 5 000 € à l'association 3 Hit Combo pour la communication du festival Stunfest
- . 4 500 € à l'association Rue des Livres pour la communication du festival du même nom
- . 4 500 € à l'association Antipode MJC pour la communication du festival Urbaines
- . 4 500 € à l'association 3 P'tit Tour pour la communication du festival Bars en Trans
- . 3 500 € à l'association Crab Cake Corporation pour la communication du festival Big Love
- . 3 500 € à l'association Graffiteam pour la communication du festival Teenage Kicks
- . 2 500 € à l'association Skeudenn Bro Roazhon pour la communication du festival Yaouank
- . 2 500 € à l'association Patchrock pour la communication du festival Les Embellies
- 2 500 € à l'association Lillico pour la communication du festival Marmaille
- . 2 500 € à l'association Jazz 35 pour la communication du festival Jazz à l'étage
- . 2 500 € à la MJC Bréquigny pour la communication du festival Jazz à l'Ouest
- . 2 500 € à l'association Unis Vers 7 Arrivé pour la communication du festival Court Métrange
- . 1 000 € à l'association Dooinit pour la communication du festival du même nom

2 - Approuve les termes des conventions d'objectifs ou avenants aux conventions conclues avec les organisateurs des festivals concernés

3 - Autorise Madame la Maire à signer lesdites conventions et avenants.

160 Administration générale – Personnel - Association Capital Filles – Convention financière Unanimité

- 1 - Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association Capital Filles, d'une durée de 3 ans à compter de sa notification
- 2 - Autorise Madame la Maire à signer la convention, et tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat.

161 Administration générale – Personnel — Aménagement du temps de travail – Organisation des astreintes Unanimité

- 1 - Autorise les cas de recours aux astreintes ainsi que les modalités de leur organisation en complément des délibérations n° 0330 du 27 juin 2016, n° 0605 du 5 décembre 2016, et n° 0277 du 26 juin 2017
- 2 - Autorise l'actualisation des taux d'indemnisation des astreintes tels que prévus par les textes y afférents, pour les agents assurant les astreintes, et appartenant aux filières technique ou autres

	<p>3 - Confirme l'indemnisation des heures d'intervention dans le cadre des astreintes conformément aux dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires</p> <p>4 - Autorise l'indemnisation des interventions effectuées par des agents de la filière technique, par le biais d'indemnités d'interventions, conformément aux dispositions du décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 et à l'arrêté conjoint, pour les agents non éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires</p> <p>5 - Confirme l'octroi d'un repos compensateur dès la fin de la période d'astreinte en cas d'intervention, afin de respecter les obligations en matière de repos journalier et hebdomadaire, et de durée hebdomadaire maximale de travail</p> <p>6 - Décide de l'application de l'ensemble des mesures exposées dans la présente délibération à compter du 1er avril 2019, pour les services nouvellement concernés par la mise en place d'une astreinte, sous réserve que cette délibération soit exécutoire</p>	
162	Administration générale – Personnel – Opéra - Personnel artistique non permanent – Rémunération et frais professionnels des artistes - Modification	Unanimité
	<p>1 - Confirme les dispositions liées aux rémunérations et frais professionnels des artistes non permanents et leur indexation</p> <p>2 - Autorise le paiement d'avance des frais professionnels ou de mission engagés par les artistes non permanents (frais de transport, d'hébergement et de repas) à hauteur de 75 % des sommes présumées dues</p>	
163	Administration générale – Personnel - Ratios d'avancement des agents de catégorie B	Unanimité
	<p>Approuve l'instauration d'un ratio à 100 % des agents promouvables pour l'accès au 2^{ème}, et le cas échéant 3ème grade, de la catégorie B</p>	
164	Administration générale - Personnel – Création et transformations d'emplois au titre de l'année 2019 – Premier complément	Unanimité
	<p>Prend en compte les propositions exposées dans la délibération qui se traduisent par une création et douze transformations d'emplois</p>	
165	Administration générale – Plan Alimentaire Durable – Convention de participation au Congrès Mondial de l'agriculture biologique IFOAM 2020 – Subvention exceptionnelle de fonctionnement	Unanimité
	<p>1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec l'association ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique)</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p> <p>3 - Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au titre de l'année 2019</p>	

166 Administration générale - Dénominations de voies, d'espaces et d'équipements Unanimité

Approuve Les nouvelles dénominations de voies et les modifications proposées

1 - Créations de dénominations de voies

* Quartier 2 - Thabor - Saint-Hélier - Alphonse Guérin

* ZAC Baud-Chardonnet

. **Promenade Rosa Luxembourg**, révolutionnaire spartakiste

(1871 -1919), pour un cheminement doux parallèle et au Nord de la rue Jules Andrade, d'orientation Sud-Ouest –Nord-Est, partant, de la rive Nord du boulevard Villebois-Mareuil et aboutissant sur la rive Est du prolongement Nord de la rue Raymonde Foreville

* Quartier 4 - Saint-Martin

. **Passerelle Élisabeth Vigée-Le Brun**, artiste peintre (1755 - 1842), pour une passerelle d'orientation Sud-Est –Nord-Ouest, ayant pour origine la rive Nord-Ouest du Canal Saint-Martin et aboutissant au Sud-Ouest du jardin Lounès Matoub

. **Passerelle Élis-Napoléone Baciocchi**, inspiratrice de fermes modernes en Bretagne (1806 - 1869), pour une passerelle d'orientation Sud-Ouest –Nord-Est, au-dessus du Canal d'Ille et Rance

* Quartier 4 - Saint-Martin et Quartier 5 - Maurepas - Bellangerais

* ZAC Armorique

. **Passerelle Pauline de La Choüe de la Mettrie**, infirmière américaine volontaire en 1914-1918 (1887 - 1977), pour une passerelle au Nord des Prairies Saint-Martin, d'orientation Sud-Ouest-Nord-Est, au-dessus de la rivière de l'Ille, partant des Prairies Saint-Martin, sur le quartier 4, et aboutissant sur la ZAC Armoriques, sur le quartier 5

* Quartier 5 - Maurepas - Bellangerais

* ZAC Armorique

. **Promenade Hubertine Auclert**, journaliste féministe (1848 – 1914), pour un cheminement doux d'orientation Nord-Est - Sud-Ouest, partant de la rive Ouest de la rue de la Taurellerie et aboutissant sur la rive Nord-Ouest de la rue Jack Kerouac

* Quartier 6 - Jeanne d'Arc - Longs-Champs - Beaulieu

* ZAC de Maurepas- Gayeulles

. **Rue Yvette Chassagne**, première préfète de France (1922 – 2007), pour une voie d'orientation Ouest - Est, partant de la rive Est du boulevard Raymond Poincaré et aboutissant sur la rive Ouest de boulevard de Vitré

* ZAC Baud-Chardonnet (secteur Université)

. **Rue Françoise Héritier**, anthropologue - Ethnologue - Féministe (1933 – 2017), pour une voie d'orientation Nord - Sud, au Sud de l'Université de Rennes 1, partant de la rive Sud du boulevard Général Leclerc et aboutissant sur la rive Nord de l'avenue des Préales

* Quartier 7 - Fransisco-Ferrer - Landry - Poterie

. **Jardin Paulette Nardal**, journaliste - Inspiratrice de la Négritude - Première femme noire à étudier à la Sorbonne (1896 – 1985), pour un espace-vert délimité à l'Ouest par les jardins familiaux de la poterie, au Nord par la rue Michel Gérard, à l'Est par l'établissement de l'ADAPEI 35 et au Sud par la rocade

* Zone d'Activités Sud-Est

. **Rue Ambroisine Garnier-Leray**, dirigeante de la mercerie rennais "la Fée", (1863 – 1928), Voie en "L", commune en partie avec Cesson-Sévigné, d'orientation Sud-Est puis Nord-Est, partant de la rive Sud-Est de la rue du Hoguet et aboutissant sur la rive Sud-Ouest de la rue de la Frébardière dans la partie située en Cesson-Sévigné

* Quartier 8 - Sud-Gare

. **Promenade Alice Guy-Blaché**, première femme réalisatrice (1873-1968), pour un cheminement piéton, au Sud de la voie de chemin de fer, menant au futur cinéma l'Arvor, d'orientation Ouest - Est partant de la rive Est de la rue de l'Alma et aboutissant à la passerelle Anita Conti

* Quartier 9 - Cleunay - Arsenal-Redon - La Courrouze

* ZAC de Guines

. **Jardin Violette Jacquet-Silberstein**, jeune musicienne déportée (1925 – 2014), pour un espace-vert délimité au Sud par le boulevard de Guines, à l'Ouest par la promenade Rosa Kerjner-Rubinstein, au Nord, par la rue Jean-Louis Crémieux-Brilhac et à l'Est par le boulevard Saint-Conwoïon

* Quartier 12 - Bréquigny

. **Allée Adrienne Bolland**, pionnière de l'aviation (1870 - 1950), pour une voie de desserte privée d'orientation Sud-Nord en ligne brisée, partant de la rive Nord de la rue Jean Coquelin

2 - **Bilinguisation** : Français/Breton des créations de dénominations de voies précitées

3. Modifications de toponymies, de définition et suppression

* Quartier 11 - Le Blosne

. **Suppression de la partie Nord de : l'avenue des Pays-Bas**, entre le rond-point situé à l'intersection des boulevard Oscar Leroux à Ouest et Léon Grimault à l'Est et le rond-point situé à l'intersection des boulevards Louis Volclair à l'Ouest et de Yougoslavie à l'Est

. **Voie désormais dénommée : Avenue Andrée Viollis**, journaliste et écrivaine (1870 - 1950), Précédemment la rue Andrée Viollis, dénommée par délibération du conseil municipal du 20 Janvier 2014, pour la voie de contournement du square Alexis Le Strat, partant de la rive Ouest du boulevard Pierre Le Moine et aboutissant sur la rive Nord du boulevard Louis Volclair

. **Nouvelle définition de : Avenue des Pays-Bas**, pour la voie d'orientation Nord – Sud, partant du Sud du rond-point situé à l'intersection des boulevards Louis Volclair à l'Ouest et de Yougoslavie à l'Est et aboutissant en limite de commune avec Noyal-Chatillon-sur-Seiche

* Quartier 5 - Maurepas - Bellangerais

* ZAC de Maurepas-Gayeulles

Suppression du : Square Alexandre Lefas, dont les adressages situés aux n°6, 7, 8 Square Alexandre Lefas Lefas doivent faire l'objet d'une conduite de changement d'adresse

4- Régularisation d'intitulés de plaques de rues

* Les plaques de rues, correspondantes à ces régularisations, seront changées lors de leur renouvellement

167	Administration générale - Opérations d'investissement et de fonctionnement - Divers avenants - Autorisation de signature	Unanimité
	<p>1 - Prend acte de la décision concernant le marché conclu avec l'entreprise Vignon Constructions</p> <p>2 - Autorise la personne responsable de ce marché à signer cet avenant</p>	
168	Finances - Divers équipements - Programme d'emprunts 2019, placements et gestion de la trésorerie auprès des organismes et établissements financiers – Gestion active de la dette - Conditions d'exercice de la délégation accordée à la Maire	Unanimité
	<p>1 - Autorise Madame la Maire à procéder à la réalisation des emprunts de l'année dans la limite des autorisations budgétaires (budget primitif et décisions modificatives) et aux éventuelles opérations de réaménagements, et, à cette fin, à</p> <ul style="list-style-type: none">- lancer des consultations bancaires ou obligataires auprès de plusieurs établissements financiers, sur des durées maximum de 30 ans, et choisir les meilleures offres au regard des conditions proposées ;- signer les contrats répondant aux conditions posées dans cette délibération, définir le type d'amortissement et procéder si besoin, à des différés d'amortissement, des consolidations ou des tirages échelonnés dans le temps ;- procéder à des règlements anticipés d'échéances d'annuités, des remboursements anticipés et/ou des renégociations d'emprunts et, pour ces réaménagements, à passer du taux variable au taux fixe et inversement, à modifier l'index de taux d'intérêt, la périodicité ou le profil de remboursement ;- conclure tout avenant destiné à introduire dans un contrat une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus <p>2 - Autorise Madame la Maire à mettre en place des opérations de sécurisation de l'encours et, à cette fin, à :</p> <ul style="list-style-type: none">- recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou, au contraire, de profiter d'éventuelles baisses. Les opérations de couverture des risques de taux pourront être des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), des contrats d'accord de taux futur (FRA), des contrats de garantie de taux plafond (CAP), de garantie de taux plancher (FLOOR) ou de garantie des taux plafond et plancher (COLLAR)- signer tous les documents nécessaires à la contractualisation de ces couvertures (confirmations, contrats, avenants) ainsi qu'à passer les ordres pour les opérations arrêtées directement auprès des salles des marchés (ordres téléphoniques, télécopies...)- signer les conventions relatives à la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF)- autoriser les opérations de couverture sur les contrats constitutifs du stock de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice <p>L'encours sur lequel portent les opérations de couverture ne pourra excéder l'encours global de la dette et la durée des couvertures ne pourra dépasser la durée résiduelle des emprunts adossés</p>	

Pour ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés

Les index des contrats d'emprunts et des contrats de couverture seront les taux monétaires européens courants : EONIA et ses dérivés, les taux interbancaires européens (EURIBOR), les taux obligataires (TME, TMO, TEC) ou tout autre index communément utilisé sur ce type d'opérations (Livret A...). Les produits seront classés "A1" selon la nomenclature « Gissler »

3 - Autorise Madame la Maire à effectuer une gestion active de la trésorerie et, à cette fin :

- procéder à des placements de trésorerie, pour une durée inférieure à l'année budgétaire, si des excédents de trésorerie sont constatés et selon les dispositions prévues
- choisir le ou les prêteurs de la ligne de trésorerie en fonction des offres proposées et signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place et à l'utilisation de ces lignes. Le Conseil municipal fixe le montant maximum des lignes de trésorerie à hauteur de 50 M€ en 2019, l'utilisation des tirages de trésorerie étant arbitrée avec celle des NEU-CP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 39.

Le Secrétaire,

Tristan LAHAIS

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Rennes, le 4 avril 2019

La Maire,

Nathalie APPÉRÉ